

Le système global d'enchères

Bridge Standard International

Tome I

L'OUVERTURE ET LA PREMIÈRE ENCHÈRE DÉFENSIVE

Gérald Néron

URL : [https:// canadabridge.org](https://canadabridge.org)

Site Web: **BRIDGE STANDARD INTERNATIONAL auction system**

“GAGNER AU BRIDGE AVEC UN SYSTÈME GLOBAL D’ENCHÈRES”

ISBN 2-9807847-02
(ensemble) ISBN
2-9807847-1-0 (vol. 1)

(20 février 2024)

Dépôt légal – Bibliothèque nationale du Québec, 2003 Dépôt légal –
Bibliothèque nationale du Canada, 2003

Copyright: certificat d’enregistrement du **Droit d’auteur** à
l’Office de la **Propriété Intellectuelle** du Canada « OPIC » :**1006674**

N.B. Afin d'améliorer son utilisation et sa présentation, le Thème **1.1, 1.2, 1.3, 1.4, 1.5, 1.6** et **plus** sont maintenant édités en fichiers individuels. Il en sera progressivement de même pour la suite du Tome.

1.14

SAVOIR DISQUALIFIER UNE MAIN

1.14.0 INTRODUCTION

L'expression MAIN DISQUALIFIÉE est revenue à maintes reprises tout au long de ce Chapitre tout particulièrement concernant les surenchères d'ouverture de deuxième tour à la couleur ou par un Contre d'appel. Vous avez probablement pu vous rendre compte que ce sujet est loin d'être aussi banal et négatif qu'il ne le paraît. Beaucoup de gens accordent trop peu d'importance à ce propos et tentent l'impossible pour éviter de Passer comme si c'était un signe de d'incompétence que d'admettre qu'il est mieux de se taire et ...écouter.

Cette notion de main disqualifiée est primordiale pour **compétionner**, c'est-à-dire COMMUNIQUER EFFICACEMENT AVEC SON PARTENAIRE **EN SACHANT PROFITER** DES INTERVENTIONS DES ADVERSAIRES POUR TROUVER LE MEILLEUR CONTRAT POSSIBLE.

Vous savez déjà que le meilleur contrat est celui qui donne la meilleure **marque**. Parfois ce contrat sera réalisable, parfois il sera non réalisable. L'important, c'est qu'il soit plus payant (moins coûteux) que de laisser les adversaires remporter les enchères. Ou encore, parfois le meilleur "contrat" consistera à jouer défensivement si cela rapporte plus.

Cette notion de compétition d'enchères pour trouver le meilleur contrat n'est donc pas absolue, il s'agit en fait d'une NOTION RELATIVE. Le bridge duplicata

fait en sorte qu'il est toujours préférable d'accepter de jouer en défensive de contrat quand les adversaires ont l'avantage évident des points et des cartes.

Ainsi, lorsqu'une équipe décide d'un contrat parce que le hasard a fait en sorte qu'elle possède amplement la puissance de jeu nécessaire pour le mener à terme, le **système de calcul** du bridge *duplicata* RELATIVISE la marque afin d'attribuer une marque *MOYENNE* aussi bien à l'équipe offensive et défensive.

Pour gagner au bridge, il faut donc jouer "mieux que la moyenne". Cela signifie concrètement qu'il faut soit remporter les enchères le plus souvent possible quand il y a des chances raisonnables d'établir une marque avantageuse par rapport à celle obtenue si c'était les opposants qui avaient décidé du contrat. Cette marque peut être un nombre positif ou négatif puis elle est *relativisée* par rapport aux autres équipes. Ou sinon, pour gagner au bridge, il faut éviter de s'engager, ou tenter de se retirer, des enchères quand l'obtention d'un contrat a de fortes chances de ne pas procurer une marque avantageuse par rapport à celle que les opposants obtiendraient si c'était eux qui raflaient les enchères. C'est cette question Shakespearienne : "*DÉCLARER OU NE PAS DÉCLARER ?*" qui fait en sorte que le jeu de cartes qu'est le bridge est vraiment une activité compétitive basée sur des habiletés très variées et non sur le hasard ou un talent inné.

Ainsi, pour bien compétitionner les enchères, c'est-à-dire pour répondre à cette "question", il faut savoir tenir compte d'un fait important, le calcul de la marque. Le calcul de la marque a été créé pour rehausser justement la dimension compétitive. L'ingéniosité du calcul de la marque empêche (en attribuant des points de pénalité) que les joueurs ayant moins de techniques ou de connaissances misent toujours le "*tout pour le tout*" dans le but de ramener le jeu de bridge à une activité aléatoire (et ainsi avoir autant chances de gagner que tout le monde). Le calcul est ainsi fait qu'il récompense de manière géométrique les contrats selon leur degré de difficultés. Ces difficultés sont fonction de la hauteur des enchères et varie selon la hiérarchie des couleurs et du contexte de risques imposé arbitrairement aux équipes, soit le statut de vulnérabilité. De plus, ce calcul n'oublie pas de "punir" les échecs proportionnellement à leur degré et au statut de vulnérabilité.

Tout ceci signifie en clair qu' ***il ne suffit pas simplement de faire grimper les enchères pour gagner!***

“SAVOIR DÉCLARER” est synonyme de “SAVOIR NE PAS DÉCLARER”. Pour y arriver, il faut donc appliquer toujours les mêmes règles avec précision et discipline.

PRINCIPE 1.14:1 DÉFINITION GÉNÉRALE D'UNE MAIN DISQUALIFIÉE

Toute main ayant une valeur réelle qui ne remplit pas les conditions pour être annoncée par une ouverture ou une surenchère d'ouverture dans une situation d'enchères donnée.

Cette définition englobe bien le concept “*savoir ne pas déclarer*”. Il devient possible grâce à cette approche de donner une SIGNIFICATION SPÉCIFIQUE à l'enchère *Passé* de même qu'à tous les types de surenchères d'ouverture qui lui succèdent.

On doit ainsi distinguer deux catégories de mains disqualifiées. D'abord, celles qui “*POURRAIENT PRESQUE OUVRIR*” les enchères, soit les **mains disqualifiées de justesse**. Ensuite, il y a les mains qui “*AURAIENT PU OUVRIR*” les enchères mais qui en sont empêchées à cause d'une obstruction faite par l'ouverture des enchères par les opposants, soit les **mains disqualifiées de force**.

1.14.1 MAINS DISQUALIFIÉES DE JUSTESSE

Vous savez qu'il y a trois catégories de SURENCHÈRE D'OUVERTURE de premier et de deuxième tour :

- l'annonce À LA COULEUR,
- le CONTRE D'APPEL
- et le CUE-BID DE SURENCHÈRE.

Les deux premières catégories de surenchères d'ouverture ont été étudiées précédemment dans ce Chapitre sous leur rubrique respective à la fois pour le premier ou le deuxième tour. Il n'est évidemment pas question de revenir sur ce qui a été exposé précédemment. Il ne faut juste pas oublier que toutes les surenchères d'ouverture peuvent être employées au deuxième tour, en ayant cependant des exigences légèrement différentes. Ainsi, les surenchères d'ouverture DE DEUXIÈME TOUR rendent possible la **requalification** de nombreuses mains ne possédant pas les exigences nécessaires pour une ouverture ou surenchère d'ouverture Standard ou pour une ouverture faible.

L'idée de base pour savoir déclarer judicieusement est donc le fait qu'IL EST POSSIBLE D' **AUGMENTER** LE POUVOIR DESCRIPTIF DES ENCHÈRES EN ÉVITANT DE DÉCLARER AU PREMIER TOUR À N'IMPORTE QUELLES CONDITIONS.

En effet, lorsque l'on est en position pour ouvrir les enchères et que l'on déclare *Passé*, cela signifie bien que la main ne contient pas 13 points ou 12 points avec une couleur cinquième spécifiée. Par contre, cela ne veut pas dire pour autant que la main soit sans valeur. C'est cette disqualification au premier tour qui fournit une nouvelle *base de discussion* pour permettre la description détaillée de ces mains.

**PRINCIPE 1.14.1:1 EXIGENCES DE BASE POUR TOUTE SURENCHÈRE
D'OUVERTURE DE DEUXIÈME TOUR
APRÈS UN "PASSE EN ENTRÉE DE JEU"**

Toute surenchère d'ouverture de deuxième tour après un "Passé en entrée de jeu" exige:

- la possession de 10 à 12 points HL non perdants (ni plus, ni moins);
- le respect des critères spécifiques pour chacune des trois types de surenchère d'ouverture de deuxième tour qui peuvent être annoncées :
 - à la couleur,
 - par Contre d'appel de deuxième tour,
 - par Cue-Bid de surenchère.

Il ne faut pas oublier qu'une surenchère d'ouverture *Standard* à la couleur, donc au premier tour, n'exige nullement une main offensive ce qui est très différent quand elle survient au deuxième tour après un *Passe* d'emblée (en entrée de jeu). De même un Contre d'appel (de premier tour) ne donne aucune priorité dans les couleurs non annoncées. Par contre, la signification d'un Cue-Bid de surenchère ne varie pas en fonction du tour d'enchères où il est déclaré, sauf le pointage évidemment. Cette troisième classe de surenchère est exposé, enfin, juste ci-dessous.

Les exemples pratiques concernant les mains **DISQUALIFIÉES DE JUSTESSE** sont intégrés à la **SECTION PRATIQUE 1.14.2** pour permettre au préalable l'apprentissage du Cue-Bid de surenchère.

1.14.2 LE CUE-BID DE SURENCHÈRE « NÉRON »

Le Cue-Bid de surenchère est une enchère artificielle qui utilise, en autre, le contexte "direct" du Cue-Bid Standard, appelé aussi *fort*. Le Cue-Bid de surenchère est tout à fait exclusif au système global que je vous enseigne.

Pour vous permettre de savoir exactement de quoi il retourne, regardons immédiatement quelques exemples de situations courantes d'enchères où il est possible de faire cette déclaration.

Ex. 1.14.2:1	1	2	3	4
a)	1 Ca	2 Ca
b)	Passe Passe	Passe Passe	Passe 2 Pi	1 Pi ...
c)	1 Ca	Passe	1 Co	2 Co
d)	1 Ca 2 Ca	Passe 3 Ca	1 Co ...	Passe ...
e)	Passe 2 Tr	1 Tr ...	Passe ...	1 Co ...

COMMENTAIRES:

- a) Il y a eu Cue-Bid de surenchère AU PREMIER TOUR par le premier défenseur, le pointage est donc **non défini** parce que l'enchère *n'a pas été précédée d'un Passe* sinon l'enchère serait déclarée au deuxième tour. Un Cue-Bid de surenchère ne peut évidemment jamais être une enchère d'ouverture, c'est par définition une SURENCHÈRE D'OUVERTURE c'est-à-dire qu'il faut que les *adversaires aient ouvert les enchères* sinon il s'agit d'un autre type de Cue-Bid (V. Chapitre 6).
- b) Il y a eu la déclaration *Passe* d'emblée, le pointage ne peut donc excéder 12 points. À noter que les deux défenseurs peuvent exercer des Cue-Bid de surenchère au premier ou au deuxième tour.
- c) L'enchère Cue-Bid promet encore un nombre non défini de points car il a été déclaré AU PREMIER TOUR des enchères. À noter qu'il est possible de faire des Cue-Bid de surenchère au premier tour même s'il y a deux couleurs annoncées par les opposants.
- d) Il y a eu une déclaration *Passe* suite à l'ouverture adverse, le Cue-Bid de surenchère promet donc un nombre non défini de points (10 points HL ou plus). À noter que le pointage possédé N'EST PAS OBLIGATOIREMENT FONCTION DU NIVEAU DE DÉCLARATION DU CUE-BID.
- e) Ce Cue-Bid est survenu après l'annonce de deux couleurs différentes par les adversaires et après un *Passe* d'emblée; le pointage ne peut évidemment être supérieure à 12 points HL. Un Cue-Bid de surenchère peut tout aussi bien se référer à la première ou à la deuxième couleur annoncée par les adversaires.

Le Cue-Bid de surenchère est la seule catégorie de surenchère d'ouverture où la SIGNIFICATION est sans relation avec le TOUR où l'enchère est déclarée, sauf pour le pointage qui ne peut dépasser 12 points s'il y a eu un *Passe* d'emblée.

Sa signification a été mise au point pour *RÉCUPÉRER* le plus grand nombre possible de mains qui devraient normalement (ou qui ont dû) être disqualifiées

de force au premier tour des enchères à cause d'une ouverture inopinée des enchères par les opposants.

Mais, il est heureusement possible de se servir de cette convention après un *Passé* d'emblée. Ce Cue-Bid permet alors de décrire aussi des mains qui ont été DISQUALIFIÉES DE JUSTESSE et qui ne peuvent pas être décrites au tour suivant par une surenchère d'ouverture de *deuxième tour à la couleur* ou par un Contre d'appel de *deuxième tour*.

À cause de ce “double” pouvoir de *recyclage* des mains inaptées pour une ouverture et pour une surenchère d'ouverture de **premier** et de **deuxième** tour, et à cause de la signification indépendante du tour où cette enchère est annoncée, j'ai donc décidé d'intercaler l'apprentissage de cette convention entre les deux grandes catégories de mains disqualifiées, soit AVANT et APRÈS ouverture adverse, afin que vous vous rendiez bien compte que son utilité est justement de réduire le plus possible le nombre de situations nécessitant la disqualification totale et définitive d'une main.

La rotation de la fonction de donneur fait en sorte que chaque joueur a le privilège d'annoncer en premier une fois sur quatre. Ainsi, il y a une chance sur deux qu'un opposant déclare le premier et vice versa. Il est donc fréquent de se retrouver dans la situation où il serait possible d'ouvrir les enchères et qu'un joueur adverse qui a préséance pour parler ouvre “malheureusement” les enchères (avec ou sans raison valable). Il faut bien admettre qu'il est plus compliqué de déclarer en situation DÉFENSIVE qu'offensive. Parfois même, l'ouverture des enchères par les adversaires rend impossible toute surenchère d'ouverture à la couleur ou par un Contre d'appel de premier tour même si on possède 13 POINTS OU PLUS, on parle alors de main disqualifiée suite à l'ouverture adverse ou main **disqualifiée de force** .

Il y a deux causes principales qui provoquent régulièrement une disqualification de force. Soit l' **ABSENCE DE COULEUR CINQUIÈME** ou soit la possession de **PLUSIEURS CARTES DANS LA COULEUR D'OUVERTURE** des adversaires.

Il ne faut surtout pas céder à la panique si vous vous retrouvez dans cette situation avec une main de belle valeur renfermant *UNE* ou les *DEUX CONDITIONS DISQUALIFIANTES* car tout n'est pas automatiquement perdu étant donné que vous

formez une équipe. Commencez par appliquer les rudiments appris afin de ne pas passer à côté d'une surenchère d'ouverture possible (à la couleur, à Sans-Atout ou par un Contre d'appel) qui pourrait débloquent les enchères ou, encore, afin de ne pas vous engager dans un contrat dangereux en déclarant une surenchère douteuse. Puis évaluez la pertinence de faire un Cue-Bid de surenchère.

Le Cue-Bid de surenchère vise particulièrement à contrer le style commun du joueur de bridge qui cherche à parler le plus souvent possible pour faire perdre l'opportunité aux adversaires de s'engager correctement et sans confusion dans les enchères. Ce style de jeu cause assurément une interférence qui exige un peu plus d'effort mental pour instaurer un langage cohérent. Mais l'effet *pervers* souhaité se retourne généralement contre leurs auteurs si vous choisissez d'adopter définitivement une approche différente de la compétition. Si vous voulez jouer mieux que la moyenne statistique, il faut abandonner une fois pour toutes le style compulsif (*gambler*) orienté sur la déstabilisation des opposants et adopter celui de la précision et de la logique orienté sur sa propre "prise en charge" qui offre de meilleurs résultats à court et à long terme.

Il faut bien avouer que cela prend un certain courage d'accepter de se retrouver plus souvent en défensive d'enchères quand on fait face à des joueurs qui abusent de l'ouverture des enchères. Cependant, avec l'ajout de la troisième catégorie de surenchère d'ouverture, le **CUE-BID DE SURENCHÈRE**, je peux vous affirmer qu'il est possible de réussir à vaincre régulièrement cette obstruction qu'exerce systématiquement bon nombre de joueurs et qui oblige réellement et très souvent à disqualifier totalement un bon nombre de mains si on n'y est pas préparé.

Non seulement, est-il possible de contourner efficacement la presque totalité des obstructions qui surviennent lors de compétitions d'enchères, mais encore IL EST POSSIBLE D'AUGMENTER TRÈS SIGNIFICATIVEMENT LA PRÉCISION ET L'EFFICACITÉ DU LANGAGE DES ENCHÈRES *grâce aux enchères adverses*. Tout simplement parce toutes enchères défensives ou offensives créent de NOUVEAUX CONTEXTES d'enchères, donc de "*nouveaux mots*" qui permettent alors de décrire davantage le jeu que l'on possède. Autrement dit, jouer contre des adversaires qui annoncent inutilement facilite les communications à condition de posséder et de suivre avec discipline un bon système global d'enchères.

La double efficacité du Cue-Bid de surenchère pour récupérer les mains disqualifiées *suite à une ouverture adverse* et celles ne rencontrant pas *de justesse* les critères d'ouverture ne fait donc que renforcer la MOTIVATION À RESPECTER LES CRITÈRES D'OUVERTURE.

Lorsque l'on respecte rigoureusement les critères pour les ouvertures Standard et faible de même que ceux pour les surenchères d'ouverture Standard (à la couleur, à Sans-Atout ou par Contre d'appel) et celles à saut, cela implique que l'on doit forcément disqualifier au premier tour un nombre relativement significatif de mains ayant un potentiel valable et qu'il faille *COURIR LE RISQUE* de ne pas pouvoir les récupérer au tour suivant.

Cependant ce risque peut maintenant être considéré comme tout à fait acceptable, pour ne pas dire négligeable.

En effet, le risque de perdre une bonne main est amplement compensée par l' **efficacité de la “récupération”** par les TROIS GROUPEs de surenchère d'ouverture de premier et de deuxième tour et par la **précision** qui en résulte. Le résultat final de cette approche méthodique permet donc de choisir de bons contrats dans une proportion plus grande et d'éviter ainsi de s'enquérir de mauvais contrats.

Bref, cette convention stoppe définitivement le *cercle vicieux* consistant à ouvrir et surenchérir avec des mains inadéquates dans le but de faire obstruction avant de subir soi-même de l'obstruction provenant d'adversaires employant cette tactique de peur d'avoir eux aussi à subir de l'obstruction !!

Le Cue-Bid de surenchère, est le complément logique du Contre d'appel de deuxième tour et de la surenchère d'ouverture de deuxième tour. Il permet de plus la découverte “sur-le-champ” de la présence d'un vrai Double fit. Cette propriété transforme littéralement cette enchère, tout comme le Contre d'appel de deuxième tour, en arme offensive malgré sa survenue en situation *communément appelée* “défensive”. Qui plus est, son usage est d'autant plus fréquent et efficace contre les joueurs qui ont tendance à vouloir monopoliser les enchères, c'est-à-dire à parler à tout prix avec des mains ayant peu de pointage mais avec une bonne distribution.

PRINCIPE 1.14.2:1 CRITÈRES DE CONTEXTE DU CUE-BID DE SURENCHÈRE

Il y a Cue-Bid de surenchère quand:

- un joueur défensif redéclare ou “répète” une couleur annoncée par les adversaires, ceux-ci pouvant avoir annoncé plus d'une couleur, ou plus d'une fois la même couleur,
- le partenaire n'a pas encore annoncé, ce qui exclut *Passe*.

COROLLAIRE: Le Cue-Bid de surenchère peut donc être déclaré:

- au PREMIER TOUR, donc sans avoir Passé et après ouverture des enchères par les opposants);
- ou
- au DEUXIÈME TOUR *, après avoir Passé *en entrée de jeu*;
- ou
- au DEUXIÈME TOUR *, après avoir Passé *suite à l'ouverture adverse*.

*** Le nombre de tour n'est pas limité si le Cue-Bideur et son partenaire ont toujours et uniquement déclaré *Passe*.**

Il va sans dire que les adversaires doivent avoir ouvert les enchères et que le partenaire ne doit absolument pas avoir engagé les enchères (il peut donc Passer). Le Cue-Bid de surenchère est toujours et uniquement une surenchère d'ouverture (par opposition au Cue-Bid de soutien, V. Ch 6).

Ex. 1.14.2:2	1	2	3	4
a)	1 Tr	2 Tr
b)	Passe Passe	Passe 2 Co	1 Co ...	Passe ...

1.14 Savoir disqualifier une main

c)	1 Ca	Passe	1 Pi	2 Pi
d)	1 Ca	Passe	1 Pi	2 Ca
e)	Passe 2 Tr	1 Tr ...	Passe ...	1 Co ...
f)	1 Tr 2 Ca	Passe 3 Ca	1 Ca ...	Passe ...
g)	Passe 3 Co	1 Co ...	Passe ...	2 Co
h)	1 Tr	1 Co	1 Pi	2 Tr?

Comme vous le voyez, ce type de Cue-Bid peut être fait :

- à plusieurs niveaux différents d'enchères,
- dans la première ou la deuxième couleur annoncée par les adversaires,
- au premier ou au deuxième tour,
- après avoir Passé d'emblée ou suite à une ouverture adverse.

Une chose est certaine le Cue-Bid de surenchère ne peut survenir que dans un contexte de surenchère d'ouverture.

En dehors d'un tel contexte, comme dans l'exemple **h)**, toute enchère Cue-Bid constitue un **CUE-BID DE SOUTIEN**; la signification est alors tout à fait différente (V. Chap. 6).

Le temps est venu de vous dévoiler en détails la signification exacte d'un Cue-Bid de surenchère. Voici d'abord une définition globale.

PRINCIPE 1.14.2:2 DÉFINITION GÉNÉRALE DU CUE-BID DE SURENCHÈRE

Le Cue-Bid de surenchère affirme la possession:

- **de deux à quatre cartes dans la couleur adverse qui a été redéclarée,**
- **au moins 10-11 points non perdants,**
- **une main offensive, soit au minimum un singleton.**

La distribution type d'un Cue-Bid de surenchère est la suivante : 5-4-1-**3**. Il faut porter une attention spéciale au fait suivant concernant la manière dont est rédigée la description numérique des distributions des Cue-Bid de surenchère.

Le dernier chiffre seulement de la série de quatre est exprimé en caractères gras pour signaler qu'il correspond au nombre de cartes possédées **dans la couleur Cue-Bidée**. Les trois premiers chiffres ne déterminent pas de couleurs précises.

Il y a d'autres distributions qui sont possibles et très valables comme : 4-4-1-**4**, 5-4-0-**4** ou 5-5-0-**3**, lesquelles sont assez courantes. Il peut y avoir aussi des distributions plus spectaculaires comme: 6-4-1-**2**, 6-5-0-**2**. Des distributions de type 4-4-2-**3**, 5-3-2-**3** sont courantes mais ne sont valables que si le **doubleton est fort** (possède un As ou Roi-Dame, cela évite une levée perdante) et que le pointage non perdant est adéquat (le pointage total doit habituellement être plus élevé pour compenser les points perdants ou s'il y a un As dans la couleur adverse).

Le Cue-Bid affirme donc que la COULEUR COURTE EST **DIFFÉRENTE** DE LA COULEUR DÉCLARÉE (c'est-à-dire la couleur **répétée** par le Cue-Bid). Contrairement, un Contre d'appel affirme que la "courte" possédée se situe **dans la couleur adverse**.

Ces deux enchères sont en quelque sorte complémentaires. Cette complémentarité évite tout chevauchement dans les significations et permet

ainsi une couverture efficace d'un large éventail des treize différentes cartes composant une main.

Pour “lire” ou décoder cette enchère lorsqu'elle survient de la part de votre partenaire (et pour mieux l'apprendre), je vous exhorte à toujours considérer d'abord les deux points suivants.

⇒ La couleur *répétée* par le Cue-Bid de surenchère est toujours “UNE COULEUR DISQUALIFIÉE” et cette disqualification est prise dans le sens qu'il y a au moins 2 cartes dans cette suite.

⇒ Le Cue-Bid de surenchère possède **deux groupes** de significations qui sont en relation, non pas avec le nombre de tour d'enchères ou le niveau des enchères, mais bien avec le **NOMBRE DE COULEURS DÉCLARÉES** par les opposants. Dans le *PREMIER GROUPE*, il y a seulement une couleur adverse qui a été déclarée et, dans le *DEUXIÈME GROUPE*, il y a **deux** couleurs adverses qui ont été déclarées.

Puis quand vous avez pris connaissances de la nature du Cue-Bid fait (ou à faire) vous pouvez alors évaluer précisément la signification de cette enchère.

Un Cue-Bid de surenchère doit être considéré comme une *phrase* (ou *mot élaboré*) qui est porteuse de **trois** informations. Chaque information constitue une **COMPOSANTE** de cette enchère. Un Cue-Bid de surenchère est donc composé de **TROIS CRITÈRES DISTINCTS** (les composantes) qui doivent décrire **quatre couleurs**.

Autrement dit, celui qui fait un Cue-Bid de surenchère décrit ses quatre couleurs suivant trois critères (les composantes), chaque couleur possédant un et seulement un de ces critères. Il y a donc dans un Cue-Bid de surenchère une composante qui s'adresse toujours à deux couleurs.

PRINCIPE 1.14.2:3 LES TROIS COMPOSANTES D'UN CUE-BID DE SURENCHÈRE

Cette convention attribuée à chaque couleur un seul des trois critères suivants:

- la “SUITE” DISQUALIFIÉE, il peut y en avoir 1 ou 2;
- la “SUITE” COURTE, il y a toujours une seule couleur courte;
- le SOUTIEN QUATRIÈME, il peut y en avoir 1 ou 2.

1.14.2.1 LE CUE-BID DE SURENCHÈRE DU PREMIER GROUPE

Les Cue-Bid de surenchère qui surviennent quand les adversaires ont annoncé une seule couleur constituent les Cue-Bid de surenchère DU PREMIER GROUPE.

Pour évaluer un Cue-Bid de surenchère du premier groupe, il faut savoir :

- Il ne peut y avoir qu'UNE SEULE SUITE DISQUALIFIÉE. Il y a donc nécessairement deux soutiens quatrièmes.
- Les trois composantes sont regroupées par COULEURS ANALOGUES. Les deux couleurs noires et les deux couleurs rouges sont respectivement des couleurs dites “ANALOGUES”.

**PRINCIPE 1.14.2.1:1 SIGNIFICATION DU CUE-BID DE SURENCHÈRE
APRÈS L'ANNONCE D'UNE SEULE COULEUR
ADVERSE**

**Un CUE-BID DE SURENCHÈRE DU PREMIER GROUPE décrit les trois
composantes suivantes:**

- **La première composante: LA SUITE DISQUALIFIÉE = une seule. Il**

s'agit de la COULEUR CUE-BIDÉE.

- **La deuxième composante : LA SUITE COURTE = toujours unique.**

**Le singleton ou la chicane se retrouve dans la COULEUR
ANALOGUE À LA COULEUR CUE-BIDÉE, c'est-à-dire la suite disqualifiée;**

- **La troisième composante : LES DEUX SOUTIENS**

**Il y a toujours deux soutiens au moins quatrièmes totalisant
au moins 10 points non perdants dans l'autre paire de COULEURS
ANALOGUES, soit les NOIRES ou les ROUGES selon le cas.**

Pour mieux visualiser tout cela, j'ai mis une situation d'enchères possible pour chacune des couleurs où peut être annoncée un Cue-Bid de surenchère du premier groupe juste avant de présenter un tableau faisant la synthèse de ces Cue-Bid.

Ex.1.14.2:3	1	2	3	4
a)	Passe	1 Tr	2 Tr	...
b)	1 Ca	Passe	2 Ca	3 Ca
c)	1 Co	Passe	1 SA	2 Co
d)	Passe 2 Pi	Passe ...	Passe ...	1 Pi ...

Il y a seulement QUATRE CONTEXTES différents pour le Cue-Bid de surenchère du premier groupe mais chaque contexte peut être associé à *plusieurs situations d'enchères différentes*. Ces contextes sont en rapport simplement avec la COULEUR du Cue-Bid et non le *niveau* ou le *tour d'enchères*. Voici leur ———
signification respective.

TABLEAU 1.14.2.1:2 SIGNIFICATIONS DES CUE-BID DE SURENCHÈRE DU PREMIER GROUPE

COULEUR DU CUE-BID	SUITE DISQUALIFIEE	SINGLETON	SOUTIENS
TRÈFLE	Trèfle	Pique	Cœur et Carreau
CARREAU	Carreau	Cœur	Pique et Trèfle
CŒUR	Cœur	Carreau	Pique et Trèfle
PIQUE	Pique	Trèfle	Cœur et Carreau

L'attribution des couleurs n'est pas due au hasard. En effet, plusieurs joueurs prennent un malin plaisir à ouvrir les enchères à 1 Trèfle avec seulement 2 cartes surtout quand ils ont une couleur faible à Pique ou, encore, à faire des enchères contradictoires (généralement analogues). Leur but étant justement de provoquer une disqualification de la main du joueur adverse qui a nécessairement de bonnes chances de posséder des cartes dans la couleur annoncée étant donné que ces "ouvreurs" en possèdent très peu. Il est donc logique que la suite disqualifiée soit la couleur d'ouverture adverse et que le singleton soit dans la couleur analogue, "*à la guerre comme à la guerre*"!

Voici d'autres exemples de situations d'enchères où il est possible de faire un Cue-Bid de surenchère du premier groupe.

1.14 Savoir disqualifier une main

Ex.1.14.2:3	1	2	3	4
e)	1 Tr 2 SA	Passe 3 Tr	2 Tr ...	Passe ...
f)	Passe 2 Ca	1 Ca ...	Passe ...	1 SA ...
g)	1 Co	Passe	Passe	2 Co
h)	Passe Passe	Passe 2 Pi	1 Pi ...	Passe ...
i)	Passe Passe 3 Co	1 Co 2 Co ...	Passe Passe ...	1 SA Passe ...

Ces quelques exemples démontrent bien que les Cue-Bid de surenchère de premier groupe peuvent être déclarés :

- quand il y a **une seule couleur annoncée** par les opposants quelque soit le nombre d'enchères,
- à plusieurs niveaux d'enchères,
- par un ou l'autre défenseur,
- au premier tour sans avoir Passé au préalable,
- au deuxième tour après avoir Passé en entrée de jeu,
- au deuxième tour après avoir Passé suite à l'ouverture adverse.
- en réveil des enchères,
- au troisième tour.

Vous pouvez constater que les quatre contextes de cette surenchère d'ouverture sont très faciles à identifier tout en permettant de nombreuses situations d'enchères ce qui rend cette enchère relativement fréquente, versatile et très efficace. La simplicité des critères de contexte fait en sorte qu'il n'y a **pas d'exception ni de confusion possible**.

1.14.2.2 CUE-BID DE SURENCHÈRE DU DEUXIÈME GROUPE

Il est très utile de pouvoir déclarer un Cue-Bid de surenchère quand il y a deux couleurs déclarées par les adversaires. Même si les contextes sont plus variés, cela n'occasionne pas vraiment plus de difficultés. Par contre, le très grand nombre de situations pouvant permettre de rencontrer ces différents contextes implique que l'incidence (la fréquence d'utilisation) de cette surenchère de même que son pouvoir descriptif sont élevés ce qui fait de cette enchère un *must*. Commençons par analyser différentes situations.

Ex. 1.14.2:4	1	2	3	4
a)	1 Tr	Passe	1 Co	2 Co
a')	1 Tr	Passe	1 Co	2 Tr
b)	Passe 2 Co	1 Tr ...	Passe ...	1 Co ...
b')	Passe 2 Tr	1 Tr ...	Passe ...	1 Co ...
c)	1 Ca 2 Ca	Passe 2 Co	1 Co ...	Passe ...
c')	1 Ca 2 Co	Passe 3 Co	1 Co ...	Passe ...
d)	1 Ca 2 Tr	Passe Passe	1 SA Passe	Passe 2 Ca
d')	1 Ca 2 Tr	Passe Passe	1 SA Passe	Passe 3 Tr
e)	1 Ca 2 Tr	1 Pi 3 Tr	Passe ...	Passe ...

La première chose à remarquer est le fait que **le partenaire doit nécessairement déclarer au moins une fois** et que cette déclaration doit toujours être *Passe*.

Par ailleurs, les Cue-Bid de surenchère du deuxième groupe répondent exactement aux mêmes critères de contexte, à la même définition générale et possèdent les mêmes composantes qu'un Cue-Bid de surenchère du premier groupe. La différence consiste seulement dans l' **agencement des composantes**.

Ainsi, les Cue-Bid de surenchère du deuxième groupe peuvent être annoncés :

- dès le premier tour sans avoir Passé (nécessairement en quatrième position),
- au deuxième tour après avoir Passé en entrée de jeu,
- au deuxième tour après avoir Passé après que les adverses ont ouvert les enchères,
- en réveil des enchères,
- au troisième tour,
- à plusieurs niveaux d'enchères,
- dans l'une ou l'autre couleur adverse
- après une défense du partenaire à la couleur non répondue et devenu caduque, ce qui équivaut à *Passé*.

Ils peuvent être utilisés par n'importe quels défenseurs en autant que le partenaire ait déclaré uniquement *Passé* (ou que sa défense n'a pas été répondue) et que le Cue-Bideur n'ait jamais annoncé (*Passé* évidemment exclus), car, à ce moment, la répétition d'une couleur adverse devient alors une enchère **naturelle**.

Le Cue-Bid possède donc la caractéristique d'offrir le choix d'annoncer dans l'une ou l'autre des couleurs annoncées par les opposants. C'est ce **choix** qui détermine la SIGNIFICATION SPÉCIFIQUE de cette enchère.

En résumé, les deux défenseurs peuvent utiliser le Cue-Bid de surenchère de deuxième groupe dans n'importe quelles situations s'ils possèdent le bon agencement des composantes : suite disqualifiée, courte et soutien au moins quatrième avec un minimum de 10 points non perdants.

C'est cette opportunité de *FAIRE UN CHOIX* entre la première ou la deuxième couleur annoncée par les adversaires qui permet d'augmenter le potentiel descriptif de cette enchère, d'où un **effet récupérateur** très intéressant.

À cause de ce choix, la signification du CUE-BID DE SURENCHÈRE DE DEUXIÈME GROUPE se divise par le fait même en deux catégories distinctes. À noter qu'il n'est pas nécessaire d'ajouter la locution "*DU DEUXIÈME GROUPE*" quand le **rang de la couleur** est ajouté pour préciser la nature d'un tel Cue-Bid.

PRINCIPE 1.14.2.2:1 LE CUE-BID DE SURENCHÈRE DANS LA PREMIÈRE COULEUR

Le Cue-Bid de surenchère annoncée DANS LA PREMIÈRE COULEUR des adversaires signifie:

- **La première composante : LES SUITES DISQUALIFIÉES = il y en a DEUX.**

Ce sont les *DEUX COULEURS ANNONCÉES PAR LES ADVERSAIRES*. Il y a donc toujours au moins 4 cartes dans les deux couleurs adverses.

- **La deuxième composante : LA SUITE COURTE = toujours unique.**

Le singleton ou la chicane se situe dans la *COULEUR NON ANNONCÉE LA MOINS CHÈRE*.

- **La troisième composante : LE SOUTIEN = pour UNE seule couleur.**

Il est unique et se situe dans la couleur *NON ANNONCÉE LA PLUS CHÈRE* et ce soutien correspond à une suite au moins une quatrième spécifiée.

COROLLAIRE: Ce Cue-Bid exige quand même la possession d'au moins 10 points non perdants. Il se peut donc qu'il s'en retrouve *environ la moitié dans les deux suites disqualifiées*. Cependant, ces points NE DOIVENT PAS ÊTRE PERDANTS.

L'agencement des composantes de ce Cue-Bid couvre les quatre couleurs d'une manière très spécifique. Il y a deux suites disqualifiées, qui sont les deux couleurs annoncées par les opposants, ce qui fait en sorte qu'il ne subsiste qu'une seule couleur disponible pour le soutien (*LA PLUS CHÈRE*), la suite courte étant toujours présente et unique. Cette suite courte se situe dans la *COULEUR NON ANNONCÉE LA MOINS CHÈRE*.

**PRINCIPE 1.14.2.2:2 LE CUE-BID DE SURENCHÈRE DANS
LA DEUXIÈME COULEUR**

**Le Cue-Bid de surenchère annoncée DANS LA DEUXIÈME COULEUR
déclarée par les adversaires signifie:**

- **La première composante : LA SUITE DISQUALIFIÉE = une seule.**

**Il y a UNE SEULE suite disqualifiée qui, par définition, est la SUITE
CUE-BIDÉE donc la deuxième couleur annoncée par les adversaires.**

- **La deuxième composante : LA SUITE COURTE = toujours unique.**

**Le singleton ou la chicane se retrouve dans la PREMIÈRE COULEUR
ANNONCÉE par les adversaires.**

- **La troisième composante : LES SOUTIENS = il y en a DEUX.**

**Il y a toujours deux soutiens au moins quatrièmes totalisant au
moins 10 points non perdants qui se situent dans les DEUX
COULEURS NON ANNONCÉES.**

**COROLLAIRE: Il n'y a PAS DE PRIORITÉ entre les deux
couleurs de soutien. Le partenaire peut choisir l'une au l'autre
tout en préférant le niveau le plus économique.**

Il faut prendre le temps de maîtriser les principes de surenchère d'ouverture de premier et de deuxième tour à la couleur ainsi que par Contre d'appel. Il est préférable de chercher d'abord à utiliser les enchères régulières pour savoir si elles décrivent efficacement la main avant d'évaluer l'utilisation des Cue-Bid de surenchère.

Il est aussi nécessaire d'appriivoiser le côté très compétitif des surenchères d'ouverture de deuxième tour pour bien exploiter ce système visant à récupérer un maximum de mains *disqualifiées de justesse* à cause d'une légère insuffisance de pointage ou *disqualifiées de force* à cause de l'ouverture précoce des enchères par les adversaires. En effet, une fois que vous avez déclaré une enchère très offensive, il devient **capital de savoir rechercher** les VRAIS DOUBLES FIT (V. point 7.4) si l'on veut bien gérer les risques d'un style de jeu agressif, dans le sens de *soutirer le maximum de rendement du jeu possédé par son équipe*.

Finalement, tous les Cue-Bid de surenchère possèdent une qualité indéniable, soit **DE NE PAS EXIGER DE SYSTÈME DE RÉPONSES SPÉCIFIQUE**. Le partenaire déclare habituellement LE FIT DANS LES COULEURS PROPOSÉES mais il peut aussi déclarer à SANS-ATOUT NATUREL s'il arrête la couleur du singleton qui est décrite par le Cue-Bid (*IL EST PENSABLE, TOUT ÉTANT PLUS RISQUÉ, DE JOUER À SANS-ATOUT AVEC SEULEMENT UNE CARTE DE RETOUR QUAND LE POINTAGE EST PARTAGÉ ENTRE LES DEUX PARTENAIRES ET QUE LE NIVEAU EST RELATIVEMENT BAS*). Ou encore, le partenaire peut Passer pour accepter de jouer à l'atout DANS LA COULEUR DU CUE-BID et même, exceptionnellement, il peut redéclarer LA COULEUR DU CUE-BID si les opposants surenchérissent dans une autre couleur. La gestion du risque est donc très performante à cause des alternatives de réponses possibles et la connaissance précise de la main du Cue-Bideur.

SECTION PRATIQUE 1.14.2

Ex. 1.14.2:5 Quelle est votre déclaration avec la main suivante pour chacune des situations d'enchères ci-dessous?

		R D 6 3		
		9 4		
		10 8 5		
		A D V 10		
	1	2	3	4
a)	1 Co	Vous		
b)	Passe Passe	Passe Vous	1 Co	Passe

RÉPONSES:

- a) **Passé** : Il y a 12 PH et 1 PC, le doubleton est dans la couleur adverse mais la distribution des cartes et du pointage n'est pas adéquate pour un Contre d'appel; les trois couleurs non annoncées doivent contenir 4 cartes et être de valeur moyenne. Le risque aurait été acceptable si le tripleton avait contenu 2 GH. Cette main doit donc être disqualifiée pour le premier

1.14 Savoir disqualifier une main

tour des enchères et il est important d'écouter attentivement les enchères du partenaire et des adversaires.

- b) **Contre** : Cette main possède 12 PH dont un Valet perdant et une Dame à demi perdante et n'est pas très offensive. Cependant, il y a contexte de réveil des enchères et un Contre d'appel de deuxième tour donne priorité à la majeure non annoncée. Cette main est à la limite raisonnable pour un **réveil des enchères** par un **Contre d'appel de deuxième tour** car il y a au plus 30% de chances que le partenaire déclare un fit à Carreau ce qui de toutes façons ne signifie pas ipso facto un mauvais contrat car le partenaire sait que le Contre d'appel de deuxième tour ne garantit pas un fort soutien dans les mineures.

R D 6 3
9 4 3 2
10
A D V 10

	1	2	3	4
a)	1 Co	Vous		
b)	Passe 1 Co	Passe Vous	1 Ca	Passe
c)	Passe 1 Co	Passe Vous	1 Tr	Passe

Ex. 1.14.2:6 Quelle est votre déclaration avec la main suivante pour chacune des situations d'enchères ci-dessous?

- a) **2 Cœurs** : Cette main intéressante de 12 PH semble disqualifiée pour le premier tour car il y a eu ouverture par les adversaires ce qui oblige la possession d'une suite cinquième pour annoncer à la couleur ou une couleur

courte dans la couleur d'ouverture adverse pour un Contre d'appel. Cependant, il est possible de faire un CUE-BID DE SURENCHÈRE DU PREMIER GROUPE qui stipule clairement que cette main est disqualifiée dans la couleur annoncée, donc le Cœur, qu'il y a un singleton à Carreau et deux forts soutiens quatrièmes dans les deux couleurs "noires".

- b) **2 Cœurs :** Vous avez disqualifié cette main *de justesse* car elle n'avait que 12 PH et aucune couleur cinquième (cette main aurait pu cependant servir pour une ouverture de politesse, en quatrième position). Votre partenaire n'a pas annoncé et, au deuxième tour, il devient possible de faire savoir à votre partenaire grâce à un CUE-BID DE SURENCHÈRE DANS LA DEUXIÈME COULEUR (donc DE DEUXIÈME GROUPE) que vous avez les trois composantes suivantes. C'est-à-dire, plusieurs cartes perdantes dans le couleur Cue-Bidée (le Cœur), un singleton dans la couleur d'ouverture et deux bons soutiens dans les deux couleurs non annoncées. L'annonce d'un Contre d'appel de deuxième tour aurait donné une fausse information concernant la nature exacte du singleton; c'est une *erreur* à éviter absolument car cela empêche totalement la découverte de Double fit et *provoque des Triples fits malencontreux*.
- c) **2 Trèfles :** Il est encore une fois possible de recycler cette main que vous avez bien fait de disqualifier au premier tour. Cette fois, c'est en utilisant le CUE-BID DE SURENCHÈRE DANS LA PREMIÈRE COULEUR. Vous avez effectivement deux suites disqualifiées dans les couleurs adverses, un couleur spécifiée quatrième dans la couleur la plus chère non annoncée et un singleton dans la couleur la moins chère non annoncée ainsi qu'environ 10 points non perdants.

Ex. 1.14.2:7 Quelle est votre déclaration avec la main suivante pour chacune des situations d'enchères ci-dessous?

A
V 10 9 8 3
A D 10 6
R D 7

1.14 Savoir disqualifier une main

	1	2	3	4
a)	1 Tr Vous			
b)	1 Pi Vous			
c)	1 Ca Vous			

RÉPONSES:

- a) **2 Trèfles** : C'est la situation classique où il y a ouverture adverse à 1 Trèfle qui est probablement court (2 cartes au lieu de 3 ou plus) et qui est associé à une bonne couleur quatrième, ou une cinquième faible, à Pique. De toutes façons c'est la *nature intrinsèque* de toutes les **OUVERTURES STANDARD AU NIVEAU 1** de provoquer régulièrement la disqualification de la main des joueurs qui se retrouvent en situation défensive même si ce n'est pas leur fonction première. C'est aussi le "**tendon d'Achille**" de cette *manœuvre* qui est beaucoup **PLUS DANGEREUSE** qu'elle ne le semble ! Cette main possède 16 PH + 1 PL avec une simple couleur anonyme à Coeur mais, comme cette main est relativement offensive, on pourrait lui accorder un bonus qui permettrait ainsi de la classer dans la catégorie maximale. Ainsi, la surenchère d'ouverture à 1 Cœur décrirait trop faiblement cette main. D'un autre côté, un Contre d'appel pour la deuxième signification n'est pas indiqué parce que la couleur cinquième est de faible qualité (un Contre d'appel pour la première signification ou une surenchère à 1 SA sont tout à fait contre-indiqués). Il n'y a que le Cue-Bid de surenchère du premier groupe qui peut décrire exactement cette main qui, sinon, devrait être **sous-déclarée** à 1 Cœur. Donc, **dès le premier tour** en déclarant un CUE-BID DU PREMIER GROUPE, il est possible de dire au partenaire que vous avez des cartes dans la couleur adverse et un singleton dans la couleur analogue (à Pique) de même que deux bons soutiens quatrièmes dans les deux couleurs "rouges" avec un pointage indéfini de plus 10 points non perdants. Les adversaires n'ont qu'à bien se tenir s'ils veulent bluffer!
- b) **Contre** : C'est une situation évidente de Contre d'appel car le singleton est dans la couleur d'ouverture adverse, le soutien est adéquat dans toutes les couleurs et le pointage est celui d'une main d'ouverture, ou plus.

- c) **1 Cœur** : Cette fois, le Cue-Bid de surenchère du premier groupe ne peut s'appliquer. Il ne faut jamais déclarer une main au-dessus de sa valeur réelle. Une légère *sous-déclaration forcée* est acceptable dans ce contexte car il est hors de question d'utiliser le Contre d'appel pour la deuxième fonction (et évidemment la première fonction aussi) ou une réouverture des enchères à 1 Sans-Atout (la main est non balancée).

1.14.2:8 Que déclarez-vous avec chacune des mains suivantes si les enchères se déroulent comme suit?

1	2	3	4
Passe	Passe	Passe	1 Pi
Vous

<p>a) 3 D 8 7 6 4 3 A 8 5 R V 2</p>	<p>b) 9 7 D 8 7 6 4 3 A R 5 4 3</p>	<p>c) A V 10 8 R 8 7 6 4 R 10 5 4 ---</p>
--	--	--

RÉPONSES:

- a) **Contre** : Au premier tour, cette main valait 12 points (10 PH + 2 PL) mais la couleur sixième n'est pas équivalente à une cinquième spécifiée (il faudrait 1 GH + 1 pH + 1 carte supplémentaire et quand le GH est une Dame, il faut 2 pH au lieu d'un seul). Au deuxième tour, l'évaluation appropriée donne 9 PH non perdants + 1 PL avec un réel potentiel offensif. Le singleton est dans la couleur adverse et c'est la majeure qui est prioritaire, de plus les deux tripletons requis en mineure sont de bonne qualité, le CONTRE D'APPEL DE DEUXIÈME TOUR est l'enchère de choix.
- b) **2 Piques** : C'est très compétitif parce que le niveau de réponse ne peut que se situer au niveau 3, mais pourquoi pas. En effet, le Cue-Bid de surenchère offre un choix de soutien au partenaire incluant de Passer pour jouer dans la couleur du Cue-Bid et donne suffisamment d'information pour *Contrener directement et efficacement pour la pénalité* (si les adversaires

redéclarent après le Cue-Bid). Imaginez un instant que vous déclariez 3 Cœurs au lieu de 2 Piques et que votre partenaire n'ait aucune carte à Cœur, il ne se risquerait jamais à déclarer 4 Carreaux ou 4 Trèfles “en échange” sans avoir été invité, tandis qu’ici il sait que cela est un choix envisageable **au niveau 3**.

- c) **2 Piques** : Bravo pour avoir Passé au premier tour avec une main de 11 PH + 1 PL qui ne possédait pas la couleur cinquième spécifiée requise pour ouvrir les enchères au niveau 1 avec 12 points seulement. Ce *Passé* vous permet d'en apprendre beaucoup plus que si vous aviez pris le contrôle des enchères avec cette main non Standard. N'oubliez jamais que l'important pour gagner au bridge est de remporter les enchères seulement si les contrats ont de fortes chances d'être **rentables** et de ne pas remporter les enchères si les contrats risquent de donner une marque plus petite que celle procurée par les adversaires quand c'est eux qui décident du contrat. Au deuxième tour, après cette disqualification *de justesse*, cette main à potentiel offensif mérite d'être évaluée pour un “recyclage”. Il y a 10 PH non perdants et deux soutiens quatrièmes valables avec un chicane. L'agencement correspond aux exigences d'un CUE-BID DE SURENCHÈRE DU PREMIER GROUPE. Le fait de posséder plusieurs cartes avec des Honneurs dans la couleur adverse ne contre-indiquent pas automatiquement les Cue-Bid de surenchère car il est rarement rentable de chercher à faire échouer un contrat adverse au niveau 1 et, de toutes façons, il est fort probable que les opposants vont changer la couleur de l'atout s'ils poursuivent les enchères.

1.14.2:9 Que déclarez-vous avec chacune des mains ci-dessous si les enchères se déroulent comme suit?

	1	2	3	4	
	1 Co 2 Co	Passe Vous	1 Pi	Passe	
a)	R R D 3 V 9 8 5 4 A D 9 7	b)	R V 8 4 D 7 5 3 A R D 7 9	c)	R 10 9 4 9 8 6 R D V 7 5 3 ---

RÉPONSES:

- a) **Contre :** Il y a bien 15 PH + 1 PL mais l'ouverture prématurée par le joueur adverse transforme le contexte d'enchères. Pour déclarer au niveau 2 en situation de surenchère d'ouverture (au premier tour), il est nécessaire de posséder au moins une couleur cinquième robuste et un pointage d'au moins 13 points (ou une couleur cinquième spécifiée avec 12 points). La main doit être disqualifiée au premier tour à cause de la trop faible couleur cinquième. L'ouverture à Cœur empêche de déclarer un Contre d'appel (il y a 3 cartes à Cœur), une surenchère d'ouverture à Sans-Atout n'est pas indiquée à cause de la faiblesse à Pique et l'agencement des composantes est inadéquat pour un Cue-Bid de surenchère. La suite des enchères permet de récupérer cette main au deuxième tour en déclarant un CONTRE D'APPEL DE DEUXIÈME TOUR. Il y a en effet un singleton dans la couleur adverse (habituellement celle déclarée en deuxième), un bon soutien quatrième, ou l'équivalent, dans les deux couleurs mineures (non annoncées) et 11 points non perdants parmi les 16 points HL. Il est incorrecte d'annoncer une surenchère à Sans-Atout Inusitée au premier ou au deuxième tour car la suite à Carreau est beaucoup trop faible et cette déclaration surélève le niveau des enchères et n'offre pas au partenaire l'opportunité d'un Contre de pénalité par concertation (ou indirect) contrairement au Contre d'appel de deuxième tour.
- b) **3 Cœurs :** Le pointage est de 15 PH et cette main doit de nouveau être disqualifiée au premier tour à cause des quatre cartes à Cœur et de l'absence de couleur cinquième (obligatoire même pour une surenchère d'ouverture au niveau 1). Au deuxième tour, le CUE-BID DE SURENCHÈRE DANS LA PREMIÈRE COULEUR permet de récupérer audacieusement cette main. Par cette enchère, votre partenaire est mis au courant que vous avez une main disqualifiée dans les deux couleurs adverses avec un bon pointage et aucune couleur cinquième valable. **Ainsi**, il sait que vous avez *deux suites en moyenne quatrièmes dans les couleurs adverses* et UNE TRÈS BELLE COULEUR QUATRIÈME DANS LA COULEUR NON ANNONCÉE **LA PLUS CHÈRE** et un singleton (ou chicane) dans la couleur annoncée la moins chère. Cette enchère à 3 Cœurs place les adversaires dans l'embarras car s'ils passent votre partenaire leur VOLERA LE CONTRAT très probablement à Carreau ou à Pique ! Par contre s'ils déclarent ils augmenteront leurs risques d'échec.

- c) **3 Carreaux** : Il y a 9 PH et 2 PL, il faudrait 12 points HL pour déclarer une défense dès le premier tour. Il faut cesser définitivement d'ajouter les points de couleurs courtes lors de l'**évaluation** d'une main d'ouverture ou de surenchère d'ouverture car une ouverture ou une défense prématurée empêche le dialogue avec son partenaire et prive l'équipe d'informations utiles concernant le jeu adverse. La disqualification d'une main est la "plaque tournante" de la rentabilité que ce soit au plan offensif ou défensif. En déclarant une surenchère d'ouverture au niveau 3 de deuxième tour, vous déclarez précisément un pointage de 10 à 11 HL avec une couleur sixième spécifiée et une main offensive. Cette "écoute attentive" a donc fait dévoiler le jeu des adversaires au préalable tout en donnant une description très exacte de votre main ce qui permet au défenseur-répondant de prendre une **décision éclairée** si la compétition des enchères continue, à savoir redéclarer *4 Carreaux*, *Contre* ou *Passe* (suivant le jeu qu'il possède).

1.14.2:10 Que déclarez-vous avec chacune des mains suivantes si les enchères se déroulent comme suit?

1	2	3	4
1 Ca	Passe	1 SA	Passe
2 Tr	Passe	Passe	Vous

- | | | | | | |
|----|-------------------------------------|----|-------------------------------------|----|--------------------------------------|
| a) | A
A R D 3
A R 5 2
R D 7 6 | b) | A R D 3
A
A R 5 2
R D 7 6 | c) | R 10 9 4
A R D 3
R D 5 2
A |
| d) | A R 9 8 6
7
D 5 3 2
10 8 7 | e) | 7
A R 9 8 6
D 5 3 2
10 8 7 | f) | 10 7 6
A D 10 9 8 2
9 8 7
3 |

RÉPONSES:

- a) **Passé :** Malgré les 25 PH, aucune des trois catégories de surenchère d'ouverture ne peut décrire correctement cette main. Il n'y a pas de couleur cinquième pour une défense, il y a trop de cartes dans les couleurs adverses (donc les soutiens dans les couleurs non annoncées sont inadéquats) et l'agencement des couleurs ne permet pas de déclarer un Cue-Bid du premier ou du deuxième groupe. Il est aussi impossible de déclarer à Sans-Atout parce que cela serait une surenchère à Sans-Atout Inusité (le répondant adverse a fait une annonce à Sans-Atout) et un Contre de surenchère à Sans-Atout est aussi impossible vu qu'il serait interprété, à cause du contexte, comme un Contre d'appel. De plus, cette main contient un singleton rendant ainsi dangereux toute tentative pour déclarer à Sans-Atout même si le Carreau et le Trèfle sont bien arrêtées. Il n'y a donc aucune honte, au deuxième tour, à disqualifier totalement cette main et tant pis pour les adversaires s'ils ont "soufflé" leur main.

Il est impératif de posséder au moins deux cartes de retour dans les quatre couleurs lorsque l'on fait une réouverture à Sans-Atout car, sans cela, il est très difficile de réussir à transférer la main au mort après avoir établi une suite qui s'y trouverait éventuellement. Rien ne peut obliger un défenseur à déclarer une réouverture à Sans-Atout avec une main non balancée de plus de 18 points qui arrête la ou les couleurs adverses à moins que vous ne considériez le bridge comme un "bonne œuvre" ou que vous ne connaissiez pas l'art de la disqualification d'une main.

RAPPEL: Il ne faut pas faire de RÉOUVERTURE À SANS-ATOUT (1 SA ou 2 SA sans saut) s'il y a présence d'un singleton ou, pire, d'une chicane quelque soit le pointage. Par contre, un CONTRE DE SURENCHÈRE À SANS-ATOUT peut très bien se faire avec une main non balancée à condition de posséder au moins DEUX TRIPLETONS EN MAJEURE et 16 points ou plus mais cela est possible seulement si l'enchère Contre est annoncée directement sur l'ouverture à 1 SA des adversaires.

- b) **Oops!** Il fallait déclarer **2 Carreaux** au premier tour comme CUE-BID DE SURENCHÈRE DU PREMIER GROUPE car la main est disqualifiée dans la couleur d'ouverture, il y a un singleton dans la couleur analogue à cette dernière et il y a au moins deux soutiens quatrièmes dans les deux couleurs analogues

opposées (les “noires” dans ce cas-ci). Cependant, le **CUE-BID DE SURENCHÈRE DU DEUXIÈME GROUPE** peut “récupérer” votre erreur (cela est peu fréquent au bridge)! En déclarant la **première couleur** annoncée par les adversaires, vous affirmez posséder deux suites disqualifiées dans les couleurs adverses (Trèfle et Carreau), un bon soutien quatrième dans la couleur la plus chère (Pique) et un singleton dans la couleur non annoncée la moins chère. Bravo, votre **CUE-BID DE SURENCHÈRE DANS LA PREMIÈRE COULEUR à 2 Carreaux** vient de sauver votre honneur en récupérant cette main de 25 points !

- c) **Contre** : Il y a bel et bien complémentarité entre les différentes catégories de surenchères d'ouverture. Ici, il fallait bien disqualifier cette belle main de 19 PH au premier tour. Mais ce **CONTRE D'APPEL DE DEUXIÈME TOUR** affirme sans l'ombre d'un doute qu'il y a singleton à Trèfle (sinon le Contre d'appel aurait été annoncé au premier tour) et que les deux majeures sont les couleurs désirées.
- d) **2 Piques ou 2 Carreaux** : Il y a 9 PH + 1 PL, le pointage est insuffisant pour faire une surenchère d'ouverture au premier tour à Pique même si la main est offensive (cette caractéristique ne doit jamais servir de prétexte pour ajouter des points de “courte” car une défense (surenchère d'ouverture) de premier tour affirme prioritairement un potentiel quantitatif minimum sans donner de précision sur le côté offensif ou défensif de la main). Après avoir écouté les déclarations du partenaire et des opposants, il devient lumineux d'annoncer une **surenchère d'ouverture à la couleur de deuxième tour** qui spécifie clairement que vous avez une couleur spécifiée cinquième à Pique et une main offensive mais avec seulement 10-11 points qui sont cependant non perdants. Par un gentil hasard, l'agencement des composantes permet de décrire cette main par un **CUE-BID DE SURENCHÈRE DANS LA PREMIÈRE COULEUR à 2 Carreaux** (cependant, cela envoie le message que la couleur à Pique est seulement quatrième spécifiée et que le pointage est possiblement plus élevé). En pratique cela importe peu si le partenaire comprend bien les enchères Cue-Bid. En passant, il n'était pas indiqué de faire un Cue-Bid du premier groupe (au premier tour) car le soutien dans la deuxième couleur noire était trop faible; il était donc obligatoire de disqualifier cette main au premier tour.

- e) **2 Cœurs** : Cette fois, il n'y a que la SURENCHÈRE D'OUVERTURE À LA COULEUR DE DEUXIÈME TOUR qui peut récupérer cette main qui devait être Passée sous silence au premier tour.

- f) **2 Cœurs** : Cette main faible contenant une couleur sixième spécifiée, un côté offensif et 6 PH non perdants (le minimum) aurait pu être annoncée en surenchère d'ouverture au premier tour si cela avait démontré un saut d'enchères. Il était donc bien nécessaire de Passer au premier tour en espérant que le partenaire déclare au tour suivant. Normalement, cette main ne pourrait pas être recyclée mais, le contexte de réveil des enchères, permet de considérer cette main de 6 PH et 2 PL comme adéquate pour une DÉFENSE À LA COULEUR DE DEUXIÈME TOUR. Si les adversaires compétitionnent les enchères, ce contexte empêchera votre partenaire de s'emballer et surtout de faire un Contre intempestif pour la pénalité.

1.14.3 MAINS DISQUALIFIÉES DE FORCE

Voici, la deuxième catégorie de situations où il est possible d'être obligé de disqualifier une main pour un tour.

Rassurez-vous, ce sujet n'exigera pas l'apprentissage de nouvelles données. Il s'agit plutôt de faire une approche visant à circonscrire ce qui n'entre pas dans aucune des définitions pour l'ouverture et la surenchère d'ouverture.

Le but de cette approche *par la réciproque* est d'améliorer votre capacité à discerner rapidement et sans erreur les situations où il faut vraiment disqualifier sa main pour éviter de s'engager dans un contrat non rentable ou de dévoiler inutilement son jeu aux opposants (ce qui améliore leurs chances de réussite quand ce sont eux qui remportent les enchères).

Le point le plus important à analyser lorsque l'on se retrouve en situation défensive est bien entendu la **présence éventuelle d'une couleur cinquième** . Cette présence est un MINIMUM OBLIGATOIRE POUR TOUTE SURENCHÈRE D'OUVERTURE À LA COULEUR.

L'absence de couleur au moins cinquième a une conséquence intéressante qui facilite la compréhension et l'analyse des différentes alternatives particulièrement lorsque l'on se retrouve en situation défensive.

En effet, l'absence de cette condition "**la couleur cinquième**" fait en sorte qu'il n'y a que **deux modèles de distributions possibles**. Il s'agit de la distribution **4-4-3-2** (qui inclut la main *carrée* **4-3-3-3**) et de la distribution **4-4-4-1**. Absolument aucune autre distribution n'est possible sans la présence d'une couleur à cinq cartes ou plus.

La première distribution sans couleur cinquième est BALANCÉE et elle permet, si le pointage est adéquat, une ouverture ou une réouverture à Sans-Atout, à la condition que la couleur adverse soit arrêtée évidemment. La deuxième distribution sans couleur cinquième est DÉBALANCÉE et offre un potentiel offensif certain.

Quand la main est de catégorie minimale (13 à 17 points), ces deux distributions permettent à coup sûr de déclarer une ouverture en couleur mineure au niveau 1. Cependant, si ce sont les opposants qui ouvrent les enchères en premier, les mains minimales sans couleur cinquième doivent être exploitées par un Contre d'appel de premier ou de deuxième tour ou par un Cue-Bid de surenchère si les conditions le permettent parce que toute surenchère d'ouverture à la couleur est impossible.

PRINCIPE 1.14.3:1 LE "CRITÈRE DE DISTRIBUTION" EN DÉFENSIVE D'ENCHÈRES

L'évaluation de la présence ou de l'absence d'une COULEUR CINQUIÈME VALABLE en situation de défensive d'enchères permet d'établir rapidement une classification basée sur la distribution des cartes qui est très efficace pour toutes les mains propices à une SURENCHÈRE D'OUVERTURE.

Lorsqu'il y a présence d'une **couleur cinquième**, toutes les distributions sont possibles, de la distribution balancée (5-3-3-2), à la semi-balancée (5-4-2-2) et à la plus farfelue (13-0-0-0).

Malgré ce très large éventail de distributions, il n'est généralement pas difficile de déterminer la nature de l'enchère appropriée pour décrire de telles mains. L'ATOUT étant généralement l'option recommandée tant en situation d'ouverture que de défensive d'enchères.

Une classification rapide, basée sur la **présence d'une couleur cinquième valable** (ou valide), est très utile particulièrement en *SITUATION DÉFENSIVE* pour savoir comment déclarer judicieusement les mains problématiques. En effet, l'analyse des mains sans couleur cinquième valable en vue de déterminer la meilleure surenchère d'ouverture est parfois difficile. Cette classification rapide permet donc d'évaluer sous un autre angle comment déclarer ou non les mains présentant une difficulté pour une description par une surenchère d'ouverture lorsque l'on se retrouve en situation de défensive d'enchères.

Cette approche dite **RÉCIPROQUE** correspond à la *logique inversée*. En termes simples, ***si A n'est pas B, donc B n'est pas A***. **A** étant le domaine des DÉCLARATIONS, **B** celui des DISQUALIFICATIONS. Autrement dit, *c'est faire connaître ce que l'on possède en affirmant ce que l'on ne possède pas*.

PRINCIPE 1.14.3:2 LA RÉCIPROCITÉ DES ENCHÈRES

C'est la description "indirecte" de ce qui est possédé par la NON UTILISATION d'une enchère spécifique dans un contexte donné tant en situation d'ouverture qu'en situation de défense.

Cette description "indirecte" consistant à *ne pas parler* permet au partenaire de savoir exactement ce que vous possédez.

Ce principe général dont la logique semble simpliste démontre l'intérêt d'utiliser un grand nombre d'enchères très descriptives pour mieux définir ce qui est "**Passé sous silence**". En bref, la précision engendre la précision même lorsque qu'il y a *Passe* ou qu'une *enchère particulière* n'est pas annoncée dans un contexte donné.

Ce principe de RÉCIPROCITÉ **est applicable à TOUTES les situations de jeu** (et sera réutilisé lors de l'étude des différentes enchères de réponses et de redéclarations). C'est une habilité à développer progressivement à mesure que vos enchères seront de plus en plus précises.

Pour l'instant, appliquons ce principe pour améliorer la pertinence des déclarations en situation de surenchère d'ouverture communément appelée *situation défensive* (le bon terme serait *SITUATION CONTRE-OFFENSIVE*).

Ainsi, lorsque vous vous retrouvez en situation défensive avec une main semblant vouée à la disqualification parce qu'elle ne contient pas le fameux critère de distribution (*la couleur cinquième valide*), le partenaire ayant Passé ou n'ayant pas encore déclaré, vous devez évaluer votre jeu en fonction des deux paramètres suivants pour déterminer la meilleure déclaration à faire.

- Le **POINTAGE**: d'abord le pointage général pour évaluer la catégorie de la main sur ce plan (minimale, maximale ou forte); puis le pointage spécifique ou sa répartition par rapport à la (ou les) couleur(s) d'ouverture adverse(s) pour en définir l'usage final.
- La **DISTRIBUTION**: d'abord la distribution globale des couleurs pour déterminer le modèle de la main et la distribution spécifique en rapport avec la couleur d'ouverture adverse pour en définir l'usage final.

Ces deux paramètres mis ensemble vous permettront de porter un jugement critique pour prendre une décision appropriée en minimisant les erreurs et les hésitations.

En clair, c'est par l'analyse méthodique du pointage et sa répartition ainsi que de la distribution (disposition) des couleurs que vous allez pouvoir établir une classification exacte et concise pour toutes les mains survenant en situation défensive.

1.14.3.1 Mains défensives de 13 à 16 points

Voici deux exemples représentatifs. Supposons que l'ouverture a été faite par l'adversaire avant vous à 1 Trèfle et que vous détenez une des deux mains suivantes.

Ex. 1.14.3.1:1

	1	2	3	4
	1 Tr	?		

a)	A V 9 7 A 3 V 10 4 2 R D 6	b)	A V 9 7 A D 2 R D 10 8 6 3
-----------	-------------------------------------	-----------	-------------------------------------

La main **a)** contient 15 PH et est balancée. Si vous aviez pu parler en premier vous auriez ouvert sans aucun problème à 1 Carreau mais l'ouverture adverse vous a placé en situation défensive. Cette main ne renferme pas de couleur cinquième pour faire une surenchère d'ouverture à la couleur et ne se prête pas à un Contre d'appel car il y a trop de cartes dans la couleur d'ouverture adverse. De plus, l'agencement des composantes ne permet pas un Cue-Bid du premier groupe. Vous devez disqualifier cette main pour le premier tour. Cependant avec un seul point supplémentaire il aurait été possible de *réouvrir* à 1 SA parce que vous possédez justement de bons arrêts dans la couleur adverse.

La main de droite en **b)** possède 16 points et aucune couleur cinquième **valable** car le Trèfle est la couleur d'ouverture des opposants. Il y a des arrêts suffisants à Trèfle mais la distribution de couleurs n'est pas balancée, on ne peut pas déclarer une réouverture à SA même avec ce pointage. Et aucune des trois catégories de surenchère d'ouverture ne peut décrire cette main au premier tour.

Ces deux mains doivent donc être **disqualifiées pour le premier tour**. Cependant, vous devez continuer à écouter les enchères même si votre partenaire a Passé aussi ! Regardons la séquence d'enchères suivante.

Ex. 1.14.2.1:2

1	2	3	4
1 Tr	Passe	1 Co	Passe
2 Co	?

Les deux mains précédentes peuvent être décrites d'une manière très compétitive au deuxième tour. La main :**1 a**) permet d'annoncer un CONTRE D'APPEL DE DEUXIÈME TOUR qui garantit prioritairement 4 bonnes cartes dans l'autre majeure avec plus de 10 points non perdants et une puissance offensive (il y a un *As-doubleton* dans la couleur adverse). Cette enchère donne le choix au partenaire de déclarer un **fit** à Pique ou à Carreau ou de **Passer** pour la pénalité.

La main:**1 b**) peut avantageusement être décrite par un CUE-BID DE SURENCHÈRE DANS LA PREMIÈRE COULEUR, soit **3 Trèfles** qui affirme le possession de **deux couleurs “disqualifiées”** (celles qui sont annoncées par les adversaires) , un **singleton** dans la couleur *non annoncée* la moins chère (Coeur) et un **fort soutien quatrième** dans la couleur *non annoncée* la plus chère (Pique).

PRINCIPE 1.14.3:3 LES MAINS DÉFENSIVES DE 13 À 16 POINTS

En situation de SURENCHÈRE D'OUVERTURE DE PREMIER TOUR, il y a 5 choix possibles pour déclarer une main de 13 à 16 (ou un faible 17) points. Selon les exigences qui sont remplies, il faut décrire une telle main en utilisant:

- **une des trois catégories de surenchères d'ouverture: À LA COULEUR, CONTRE D'APPEL ET CUE-BID DE SURENCHÈRE si l'ouverture adverse est À LA COULEUR; si l'ouverture adverse est à 1 SA, il faut alors annoncer une défense à la couleur NATURELLE ET À LA CAPELLETTI.**
- **la RÉOUVERTURE À SANS-ATOUT: 1 SA ou 2 SA sans saut et Contre de surenchère à Sans-Atout;**
- **la surenchère d'ouverture à SANS-ATOUT INUSITÉ (s'applique aux deux formes d'ouverture adverses soit à LA COULEUR ou à 1 SA).**

Voici comment un raisonnement par la réciproque peut simplifier l'analyse d'une main minimale “difficile” pour arriver à prendre une décision adéquate.

PRINCIPE 1.14.3:4 LA RÉCIPROQUE DES MAINS DÉFENSIVES «13-16»

⇒ **Au premier tour et après ouverture à LA COULEUR des enchères par les opposants, une main possédant entre 13 à 16 (ou faible 17) points doit être *DISQUALIFIÉE* pour toute SURENCHÈRE D'OUVERTURE si la main contient en même temps les trois paramètres suivants:**

- **aucune suite CINQUIÈME VALIDE,**
- **des CARTES PERDANTES dans la couleur adverse,**
- **aucun agencement pour un CUE-BID DE SURENCHÈRE,**

⇒ **Il faut *DISQUALIFIER* une main de 16 points pour une RÉOUVERTURE À SANS-ATOUT si la main contient UN des défauts suivants:**

- **des arrêts insuffisants,**
- **une distribution non balancée.**

PS: ne pas oublier, on peut décrire une main 18 HL+ même si semi-balancée

Au deuxième tour des enchères, il est possible de *RÉCUPÉRER* un bon nombre des mains de 13 à 16 points qui ont dû être disqualifiées au premier tour en analysant les nouvelles enchères pour déterminer l'opportunité de déclarer une surenchère d'ouverture par un Contre d'appel de deuxième tour ou un Cue-Bid de surenchère.

1.14.3.2 LES TROIS GROUPES DE MAINS DÉFENSIVES DE 17 POINTS ET PLUS

Techniquement, ouvrir les enchères procure l'avantage de la parole mais cela ne veut pas dire que l'autre équipe doit abandonner les communications et accepter de jouer en **défensive de contrat de facto**. Au contraire, l'ouverture Standard (*non respectée à la lettre*) est le "maillon faible" des communications ! La **défensive d'enchères** est donc un terme archaïque dont la signification est historique, démodée et contradictoire.

Suivant la logique de notre **critère de distribution** pour la défensive d'enchères (*qui permettra une **contre-offensive** dans un deuxième temps*), il est possible de répartir la description de toutes les mains qui entrent dans ce concept en **trois groupes** de mains *défensives*.

Le premier groupe étant celui qui ne cause jamais de problème parce qu'il contient la présence d'une *COULEUR CINQUIÈME VALABLE*. Ce groupe est constitué des mains distributives, ou non balancées.

N. B. *Pour des raisons HISTORIQUES ET OFFENSIVES, j'ai gardé la limite de départage à 17 points mais il faudrait théoriquement considérer qu'il s'agit d'un pointage de 18 points. C'est pourquoi, il faut posséder un "bon" 17 points car la catégorie intermédiaire-plus (18 HL) fait partie de nos jours de la catégorie maximale. La catégorie intermédiaire-moins (17 HL) doit être intégrée dans les mains minimales «13-16» (V. Chap. 2).*

Les deux autres groupes ont le point commun de ne pas posséder cet élément dichotomique, soit la *COULEUR CINQUIÈME VALABLE*. La différence entre ces deux groupes se situe au niveau de la distribution des cartes qui peut être soit *balancée*, donc du modèle **4-4-3-2**, soit *non balancée*, donc du modèle **4-4-4-1**.

Comme prévu, seules les mains appartenant à ces deux groupes exigent un effort supplémentaire pour déterminer la meilleure voie à suivre. Cependant, l'**absence** du *critère de distribution* dans ces deux groupes permet de simplifier l'identification et la classement des mains qui y entrent.

PRINCIPE 1.14.3:5 Premier groupe de mains défensives de 17 HL+ :
«LES MAINS DISTRIBUTIVES DE 17 HL+ »

Toutes les mains de 17 points, ou plus, qui contiennent une COULEUR CINQUIÈME VALABLE (y compris dans la couleur de l'ouverture adverse si elle a été déclarée au niveau 1 en mineure) sont considérées automatiquement comme NON BALANCÉES ou DISTRIBUTIVES.

En situation de défensive d'enchères, toutes ces mains peuvent être décrites par un CONTRE D'APPEL STANDARD.

C'est donc la possession du *critère de distribution* énoncé pour la défensive d'enchères qui permet de créer cette catégorie où toutes les mains qui s'insèrent dans ce groupe peuvent être déclarées **dès le premier tour** par l'enchère Contre.

Il s'agit de la **DEUXIÈME SIGNIFICATION (ou FONCTION)** du Contre d'appel. Le partenaire du Contreur est donc obligé d'annoncer sa meilleure couleur même avec aucun point si le répondant adverse *Passe*. Cette obligation est nécessaire pour éviter de faire "mourir" les enchères et permettre ainsi de retourner à coup sûr la parole au Contreur d'appel pour le cas justement où il posséderait une main maximale.

C'est grâce à cette deuxième fonction du Contre d'appel qu'il est possible de *DÉPARTAGER* les mains défensives possédant une suite cinquième en deux catégories de pointage, l'une est **MINIMALE** (13-16 HL ou faible 17 HL) et l'autre **MAXIMALE** (un bon 17 points et plus). Ainsi, toute main qui n'est pas maximale ou qui ne contient pas de couleur cinquième valide doit être décrite dans la catégorie minimale des surenchères d'ouverture Standard à la couleur (de premier tour) ou à Sans-Atout (si 16 HL, balancée et arrêts suffisants) ou par un Cue-Bid de surenchère si cela est possible.

Il est ainsi permis d'annoncer toutes mains défensives Standard à la couleur même s'il y a des cartes et des Honneurs dans la couleur adverse. L'élément clé est la **VALIDITÉ DE LA COULEUR** qui doit s'ajuster au niveau de réponse. Ainsi, si la compétition des enchères oblige une réponse du partenaire au niveau **3**, il faut que le Contreur possède une couleur sixième spécifiée. Si ce n'est pas le cas, la main doit être "déclassée" comme étant une main minimale si elle est débalancée ou peut être considérée comme une main défensive maximale du deuxième ou troisième groupe.

Il peut arriver à l'occasion de détenir une excellente suite et que l'adversaire ouvre précisément dans cette couleur. Que faire ? Si la main est non balancée, elle est nécessairement **distributive**, donc il est possible de déclarer un Contre d'appel (deuxième fonction) tout simplement. Au deuxième tour, vous aurez le droit de **redéclarer la couleur des adversaires** car cela ne sera pas un Cue-Bid de surenchère *si ces derniers ont annoncé une autre couleur*, sinon la suite doit être jugée non valide. Si la main est balancée, ou semi-balancée

avec au moins 18 points et que la suite n'est pas très solide, il faut déclarer à Sans-Atout parce que ce genre de situations souscrit au groupe qui suit.

Les deux groupes qui suivent se distinguent de ce premier groupe par le fait qu'il y a **ABSENCE DU CRITÈRE DE DISTRIBUTION**, c'est-à-dire absence d'une couleur cinquième valable. Vous devinez ainsi qu'il ne reste donc que deux "modèles" de distribution qui font en sorte qu'on peut décrire chacun de ces deux groupes de la manière suivante soit le groupe des mains "efficacement" balancées et celui des mains "mal balancées".

PRINCIPE 1.14.3:6 Deuxième groupe de mains défensives de 17 HL+ :
**«LES MAINS EFFICACEMENT BALANCÉES
DE 17 HL+»**

Toutes les mains balancées de 17 points HL+ et semi-balancées de 18 HL sans couleur cinquième valable qui contiennent de bons arrêts dans la couleur adverse sont dites EFFICACEMENT BALANCÉES et peuvent être déclarées par une surenchère d'ouverture ou RÉOUVERTURE à Sans-Atout sans saut au niveau 1 ou 2.

Cette catégorie a comme *modèle* la distribution **4-4-3-2** et la distribution similaire 4-3-3-3. Quand il y a présence d'une couleur cinquième jugée **non valable**, la *famille* s'agrandit de deux "sœurs jumelles", soit les distributions **5-3-3-2** et **5-4-2-2** (il faut un réel et valable 18 points avec la distribution SEMI-BALANCÉE, ce qui constitue le *beau risque* Voir **Pr. 1.11:10**)

N'oubliez pas qu'il est aussi possible de réouvrir les enchères à Sans-Atout avec une main de 16 points balancées ayant des arrêts mais son annonce est limité au niveau **1** seulement.

En défensive d'enchères, une main balancée doit incontestablement posséder des **arrêts suffisants**. Quand c'est le cas, il faut **RÉOUVRIR** les enchères à Sans-Atout au niveau le plus économique, donc sans saut, au niveau **1** ou **2**; le niveau 3 est proscrit pour toute surenchère d'ouverture ou réouverture à Sans-Atout naturel. Une surenchère d'ouverture à 3 SA correspond soit à une surenchère d'ouverture à Sans-Atout **Inusité**, soit à **3 SA faible** (*il n'y a pas de surenchère d'ouverture à 3 SA régulier ou fort*).

Ainsi, une MAIN BALANCÉE SANS COULEUR CINQUIÈME VALABLE possédant des **ARRÊTS INSUFFISANTS** dans la couleur ou les couleurs adverses est considérée **inefficace** et ces mains sont appelées **non distributives** pour les distinguer des MAINS *efficacement* BALANCÉES.

Le troisième groupe de mains défensives maximales sera donc constitué de deux sous-groupes de mains mais ce fait n'a pas vraiment d'importance à cause du pointage élevée de ces mains. En effet, le pointage élevé fait en sorte que ces deux sous-groupes de mains se ressemblent effectivement **au plan fonctionnel**.

Vous avez sûrement compris qu'un de ces deux sous-groupes provient des mains balancées de 17 points et plus ne possédant pas d'arrêts suffisants étant donné qu'elles sont **inefficacement balancées**.

La distribution *modèle 4-4-3-2* et ses "deux sœurs jumelles" **5-3-3-2** ou **5-4-2-2** diffèrent donc des mains *efficacement* balancées (le DEUXIÈME GROUPE) seulement au plan des arrêts qui sont insuffisants dans ce sous-groupe de mains ni distributives et ni balancées (efficacement).

Attention, devant une main NON DISTRIBUTIVE *inefficacement balancée contenant une couleur cinquième non valide*, il faut prendre le temps de reconsidérer la **validité** de cette couleur cinquième. Ainsi, s'il appert que cette couleur cinquième peut être considéré comme acceptable, on peut "reclasser" cette main dans le PREMIER GROUPE, soit celui des MAINS DISTRIBUTIVES et utiliser alors le Contre d'appel pour sa deuxième signification.

Si la couleur cinquième est réellement non valide, une telle main fait alors partie du TROISIÈME GROUPE, celui des mains **non distributives** ou "mal balancées". Il ne reste plus qu'à décider si cette main est déclarable par un **CONTRE D'APPEL POUR SA PREMIÈRE FONCTION** ou **DISQUALIFIABLE**.

Il reste un deuxième et dernier sous-groupe qui s'occupe "du reste" des mains défensives de 17 HL+. Il s'agit des mains **non balancées** parce qu'elles renferment un singleton ou une chicane tout en **ne possédant pas de couleur cinquième valable**, soit les mains ayant comme distribution, le modèle **4-4-4-1**.

Ce sous-groupe ainsi que le précédent ne forment qu' **une seule entité fonctionnelle**, le troisième groupe, que l'on appelle LES MAINS NON DISTRIBUTIVES ou "MAL BALANCÉES".

PRINCIPE 1.14.3:7 Le troisième groupe de mains défensives de 17 HL+:
«LES MAINS NON DISTRIBUTIVES (*mal*
***balancées*) DE 17 HL+»**

Les mains *inefficacement* balancées de 17 HL+ et toutes les mains non balancées sans couleur cinquième valable (donc, ayant un singleton ou une chicane) de 17 HL+ sont considérées comme MAL BALANCÉES et constituent le groupe de mains dites NON DISTRIBUTIVES.

En résumé, en situation de surenchère d'ouverture, il faut d'abord regarder le critère de distribution, *la couleur cinquième valable*, puis le nombre et la valeur des cartes correspondant à la couleur d'ouverture adverse tout en établissant la valeur de la main au plan du pointage: main minimale (13 à 16 HL ou un faible 17 HL), maximale (17+ à 21 HL) ou forte (22 HL+). Il est alors possible de déterminer à lequel de ces trois groupes doit appartenir toute main défensive.

Finalement, quand il s'agit du fameux groupe de mains MAL BALANCÉES, c'est-à-dire NON DISTRIBUTIVES, il faut concentrer son attention sur la *LONGUEUR DE LA SUITE qui fait face à la couleur d'ouverture adverse* afin de décider quelles seront les mains DÉCLARABLES ou celles à DISQUALIFIER.

PRINCIPE 1.14.3:7.1 LES MAINS NON DISTRIBUTIVES
DE 17 HL+ DÉCLARABLES

En situation de surenchère d'ouverture, toutes mains non distributives "mal balancées" de 17 HL + (qui comprend les mains *inefficacement* balancées et non balancées sans couleur cinquième valable) dont la "COULEUR COURTE" (*doubleton, singleton ou chicane*) est IDENTIQUE à la couleur d'ouverture adverse, doivent être déclarées par un CONTRED'APPEL (première fonction).

La *couleur courte* peut facilement détenir deux et parfois trois cartes car le pointage relativement élevé de ces mains MAL BALANCÉES procure des **bons soutiens dans les couleurs non annoncées** même si ce ne sont que des tripletons et, de toutes façons, la couleur courte est généralement apte à réussir une levée.

La distribution *modèle* des MAINS NON BALANCÉES SANS COULEUR CINQUIÈME est la distribution 4-4-4- **1**. Il faut ajouter bien entendu les MAINS *inefficacement* BALANCÉES dont la distribution type est 4-4-3-**2**

N.B. Pour les mains, du troisième groupe, le chiffre en caractère gras représente évidemment **une suite n'arrêtant pas la couleur adverse** (sans précision sur sa nature).

Il peut y avoir d'autres distributions *métissées* entre ces deux sous-groupes lorsqu'il y a présence d'une couleur cinquième **non valide** comme : 5-4-4-**0** , 5-5-3- **0**, 5-4-3- **1**, 5-3-3-**2** , 4-3-3-**3** ...

Il n'est pas vraiment nécessaire de séparer ces deux sous-groupes, il faut plutôt les réunir sous le vocable de **main non distributive** (ou "mal balancée") **non disqualifiée, déclarable** par un Contre d'appel (première fonction).

L'emploi du critère de distribution pour analyser les mains lorsque l'on se retrouve en situation de surenchère d'ouverture donne une "vision unidimensionnelle" semblable à une échelle graduée. À la base, c'est-à-dire quand il y a **présence** d'une couleur cinquième valide, la réponse est *évidente et positive* pour jouer à l' ATOUT (en déclarant un Contre d'appel pour la deuxième fonction). Entre les deux, il y a les mains **efficacement balancées** (déclarables à Sans-Atout) suivies des mains **non distributives** ou "mal balancées" (*inefficacement* balancées et non balancées sans couleur cinquième) qui sont **déclarables** par un Contre d'appel pour la première fonction. À l'autre extrémité, la décision est *facile et négative*, il faut **disqualifier** uniquement les mains mal balancées qui ne sont **pas déclarables** par un Contre d'appel (première fonction) et non récupérables par un Cue-Bid de surenchère.

Voici donc comment disqualifier rapidement et efficacement une main défensive par un jugement à la réciproque.

PRINCIPE 1.14.3:7.2 LA RÉCIPROQUE DES MAINS DÉFENSIVES « 17 HL+ »

En situation de surenchère d'ouverture, il faut DISQUALIFIER systématiquement, au premier tour des enchères, toutes les mains et seulement les mains NON DISTRIBUTIVES (*mal balancées*) de 17 HL+ qui contiennent au moins TROIS CARTES dans la couleur d'ouverture adverse (la *courte* est alors dans une couleur DIFFÉRENTE).

À la condition, cependant, qu'il ne soit pas possible de *recupérer* ces mains par un CUE-BID DE SURENCHÈRE.

La présence de trois cartes (ou plus) trop faibles pour arrêter la couleur adverse fait en sorte que la distribution devient généralement inadéquate pour un Contre d'appel (première fonction). Cette présence de *cartes perdantes* est la grande cause des disqualifications après ouverture adverse.

La distribution typique des mains **non distributives (*mal balancées*) disqualifiées** correspond à celle des deux sous-groupes qui la composent évidemment. La différence entre les mains non distributives disqualifiées et non disqualifiées se situe au niveau de la PRÉSENCE de plusieurs cartes perdantes (donc pas d'arrêts) dans la couleur d'ouverture adverse.

Ainsi, les distributions courantes des mains non distributives disqualifiées peuvent être représentées selon les deux sous-groupes auxquelles elles appartiennent, de la manière suivante.

⇒ **Les mains NON DISTRIBUTIVES *INEFFICACEMENT BALANCÉES* DISQUALIFIÉES:**

- en l'absence d'une couleur cinquième: 4-4-3-2, 4-4 -3-2 ou 4-4-3 -2.

- en présence d'une couleur cinquième non valide qui peut être soit:

- balancée: 5-3-3-2, 5-3 -3-2 ou 5-3-3 -2;

- non balancée: 5-4-2-2, 5-4 -2-2 ou 5-4-2 -2.

⇒ **Les mains NON DISTRIBUTIVES NON BALANCÉES DISQUALIFIÉES:**

- **en l'absence d'une couleur cinquième: 4-4-4-1, 4-4 -4-1 ou 4-4-4 -1;**

- **en présence d'une couleur cinquième non valide: 5-4-3-1, 5-4-3-1 ou 5-4-3 -1.**

N. B. *Le chiffre en caractère gras indique encore la suite qui n'arrête pas la couleur d'ouverture adverse ce qui équivaut à des cartes perdantes. Le singleton ou le doubleton est toujours de COULEUR DIFFÉRENTE de la couleur d'ouverture adverse.*

Voici une synthèse pour vous permettre de vous y retrouver.

N'oubliez surtout pas que toutes les mains du troisième groupe, ainsi que celle du deuxième groupe, ont une caractéristique commune soit de NE PAS POSSÉDER de **couleur cinquième valable**.

Le deuxième groupe est constitué uniquement des mains **efficacement BALANCÉES**, c'est-à-dire qui sont balancées et qui possèdent des arrêts suffisants dans la couleur d'ouverture adverse.

Le troisième groupe qui est constitué des mains NON DISTRIBUTIVES ou MAL BALANCÉES, lui, se scinde en deux parties. Il y a les mains **NON DISQUALIFIÉES** ou **déclarables par un Contre d'appel** (en utilisant sa première fonction) dont la caractéristique est la couleur de la **suite courte** (doubleton, singleton ou chicane) qui est IDENTIQUE à la couleur d'ouverture adverse. Les deux sous-groupes peuvent entrer dans cette division, soit les mains **inefficacement balancées** et les main **non balancées**.

La deuxième division de ce troisième groupe "les main non distributives ou mal balancées" est constituée par les mains systématiquement **DISQUALIFIÉES** parce que la **couleur courte** est DIFFÉRENTE de la couleur d'ouverture adverse, donc dans une couleur non annoncée, ce qui implique la présence d'au moins **trois cartes faibles dans la couleur d'ouverture adverse** (parfois 2 cartes si

distribution 5-4-2 -2). Le rationnel de cette disqualification systématique est l'impossibilité de procurer UN SOUTIEN VALABLE DANS LES COULEURS NON ANNONCÉES qui permettrait l'emploi du Contre d'appel. Les deux sous-groupes peuvent aussi entrer dans cette division, soit les mains *inefficacement* **balancées** et les main **non balancées** .

Une fois, le diagnostic de *MAIN DISQUALIFIÉE* posé, il ne faut pas oublier le fameux **Cue-Bid de surenchère** qui peut permettre de **RÉCUPÉRER** ce genre de main dès le premier tour.

Il est donc facile de retenir quelles sont les mains de 17 HL+ qui ne doivent pas être annoncées au premier tour des enchères. Cela est d'autant plus intéressant que ce sont ces mains qui sont les plus difficiles à “passer sous silence” et qui provoquent le plus de mauvaises surprises si elles sont déclarées. Réciproquement, il devient aisé de déterminer quelles sont les mains qui doivent être annoncées (lorsqu'une main a été évaluée comme étant NON DISQUALIFIÉE donc déclarable).

L'éventualité que les enchères s'arrêtent suite à la disqualification d'une main ayant un fort pointage est mathématiquement plus grande *parce qu'il reste peu de points pour les deux autres joueurs*. Cependant, ces disqualifications sont réduites au minimum et sont **inéluçtables**. Il est possible d'affirmer que c'est une mauvaise tactique de ne pas utiliser une “méthode” de disqualification bien systématisée *par peur* que les enchères s'arrêtent ou *par peur* de perdre une opportunité d'exercer un Contre pour la pénalité.

Le fait de posséder un vocabulaire apte à annoncer au deuxième tour et qui “encourage” une disqualification justifiée de bons nombre de mains peut effectivement faire perdre l'opportunité de Contrer un contrat adverse de bas niveaux pour la pénalité mais ce risque est **inhérent à un style de jeu offensif**. Le bridge est une discipline qui exige que l'on sache vivre avec ses choix ! D'ailleurs, cela ne cause pas nécessairement une mauvaise marque de ne pas Contrer un contrat de bas niveau qui aurait pu subir un Contre de pénalité directe car cela est risqué et est par conséquent peu employé par les autres équipes (ce

qui relativise une mauvaise marque éventuelle). Par contre, voler un contrat normalement dévolu aux adversaires donne à coup sûr une marque supérieure. De plus, si les adversaires abusent de l'ouverture, ils risquent fort de subir des revers cuisants (même en n'étant pas Contré) ce qui amène souvent une assez bonne marque. Ainsi, ce serait un manque de compétitivité ou de confiance en soi que de se sentir obligé de déclarer "*contre son gré*" parce qu'une disqualification justifiée peut se retourner contre des opposants qui en sont responsables. Il est tout à fait légal de ne pas déclarer une main que l'on juge disqualifiée pour des raisons objectives.

Cependant, il est loin d'être acquis que les enchères vont s'arrêter régulièrement si vous appliquez les principes de disqualification suggérés qui sont somme toute très "raisonnables". Il est même plus fréquent qu'elles vont continuer. Au deuxième tour, il devient alors possible de faire une surenchère d'ouverture à la couleur, par un Contre d'appel ou par un Cue-Bid de surenchère qui permettra de **décrire beaucoup plus efficacement** toute main dont la description a été *intelligemment initiée par sa disqualification*. Ainsi, il deviendra possible, si les adversaires "insistent" pour compétitionner les enchères, d'exercer un Contre de pénalité soit DIRECT ou par TRANSFORMATION d'un Contre d'appel ou d'un Contre de compétition (V. Chap.) **4** qui sont **régulièrement utilisés** quand la recherche des contrats est *contesté* par l'opposant.

1.14.3.3 MAINS NON BALANCÉES DE 22+ HL AVEC COULEUR CINQUIÈME VALABLE

Comme vous le savez déjà, les MAINS FORTES (22 points et plus) ne peuvent être annoncées spécifiquement en situation défensive car le contexte du Cue-Bid direct (*fort*) a été retranché au profit du Cue-Bid de surenchère.

La catégorie des mains fortes possédant une *couleur cinquième valable* est tout simplement intégrée dans le PREMIER GROUPE de mains défensives, soit les MAINS DISTRIBUTIVES DE 17 HL+. Elles sont donc déclarées par un **Contre d'appel** (deuxième fonction). Il n'y a pour ainsi dire jamais de problèmes pour déclarer ces mains quelque soit leur distribution (balancée : 5-3-3-2, semi-balancée : 5-4-2-2 ou distributive: 5-4-3-1 et ...) car il est rare que la couleur cinquième soit de valeur trop faible pour jouer à l'atout.

N'oubliez pas, si les adversaires ouvrent dans votre couleur au moins cinquième et que votre pointage est très élevé, qu'il est possible de *réouvrir* à Sans-Atout si la main est **balancée** ou de déclarer tout simplement un Contre d'appel (pour la deuxième fonction) si la main est débalancée et que la couleur d'ouverture adverse est une mineure.

Il peut donc arriver à l'occasion qu'une main **non balancée** de plus de 22 points avec une suite au cinquième doive être considérée comme **NON DISTRIBUTIVE** (donc "MAL BALANCÉE") si cette couleur est identique à la couleur d'ouverture adverse (surtout en majeure).

1.14.3.4 MAIN NON BALANCÉES DE 22 POINTS ET PLUS SANS COULEUR CINQUIÈME VALABLE

À noter qu'il est peu fréquent de posséder une main ayant un tel pointage dont la couleur cinquième serait trop faible pour ne pas mériter un Contre d'appel (deuxième fonction). Ces mains peuvent généralement être classées dans le premier groupe, soit celui des mains distributives.

En pratique, les mains de 22 HL+ sans couleur cinquième valide sont tout simplement héberger dans les mains défensives de 17 HL+ soit comme mains **EFFICACEMENT BALANCÉES** (le DEUXIÈME GROUPE) ou comme mains **NON DISTRIBUTIVES** ou **MAL BALANCÉES** (le TROISIÈME GROUPE). La distribution habituelle des mains de 22 HL+ qui doivent faire partie du deuxième et troisième groupe correspond évidemment aux deux *modèles* de base. La première distribution *modèle* est donc **4-4-3-2** (qui inclut 4-3-3-3) et la deuxième est la **4-4-4-1**.

Les mains fortes **balancées** possédant des arrêts suffisants dans la couleur des adversaires sont rangées dans le DEUXIÈME GROUPE et sont annoncées par une réouverture à Sans-Atout sans saut au niveau **1** ou **2**.

S'il y a deux cartes ou une seule dans la couleur adverse, ces mains *sans couleur cinquième valide* sont alors considérées comme des mains **NON DISTRIBUTIVES** (*inefficacement* balancées ou non balancées) et **déclarables** parce qu'elle sont appropriées pour un **Contre d'appel** (première fonction). La distribution habituelle est 4-4-3-2 et 4-4-4-1 mais il est théoriquement possible de retrouver, si la couleur cinquième est banale, la distribution 5-3-3-2 ou 5-4-3-1. Il n'est pas très rare de pouvoir retrouver dans ce groupe, des mains ayant la distribution 4-3-3-3 ; en effet, le pointage très élevé de ces mains autorise de faire un Contre d'appel (première fonction) au lieu de disqualifier ce type de main.

Il est rare, mais possible que ces mains doivent être disqualifiées. En effet, s'il y a au moins trois cartes dans la couleur adverse, donc **une mauvaise distribution pour un Contre d'appel** (sauf pour la distribution "carrée"). Il est peu probable que trois cartes ne puissent pas arrêter la couleur adverse à cause du pointage très élevée contenu dans ces mains ce qui implique que ces mains peuvent habituellement être considérées comme des mains **efficacement BALANCÉES** (DEUXIÈME GROUPE) et, ainsi, être décrites par une surenchère d'ouverture (réouverture) à Sans-Atout sans saut.

De façon surprenante mais logique, il est parfois possible de considérer un tripleton faible pour une "couleur courte" si la distribution est 4-3-3-3 et déclarer ainsi un Contre d'appel.

Bien entendu, si le tripleton qui fait **face à la couleur d'ouverture adverse** est **faible** et que la distribution d'une main "forte" est de 4-4-3 -2, il faut alors disqualifier cette main sans discuter car c'est une main **non distributive** (TROISIÈME GROUPE) ayant une couleur *courte* dans une couleur non annoncée et des cartes perdantes dans la couleur d'ouverture adverse (donc la *courte* est différente de la couleur d'ouverture).

En résumé, la présence d'un doubleton dans la couleur adverse ne cause pour ainsi dire jamais de problèmes. Si la main est balancée, le Contre d'appel (première fonction) est l'enchère de choix. Si la main est semi-balancée (5-4-2-2), la main est aussi rarement disqualifiée malgré qu'elle soit inapte pour un Contre d'appel (première fonction) et pour une réouverture à Sans-Atout; il est généralement possible de **reconsidérer** la couleur cinquième qui renferme le plus souvent assez de valeurs pour permettre l'usage du **Contre d'appel dans sa deuxième signification** .

En conclusion, la seule vraie condition, peu fréquente, où vous devez automatiquement **disqualifier une main forte** est la suivante. Il faut une main NON DISTRIBUTIVE faisant partie du sous-groupe *NON BALANCÉE*, donc une main 4-4-4-1, dont le singleton est DIFFÉRENT de la couleur d'ouverture adverse. Et il y a le cas "variable" d'une main sans couleur cinquième faisant partie du sous-groupe *INEFFICACEMENT BALANCÉE* avec un tripleton **trop faible** pour arrêter la couleur adverse et ainsi réouvrir à Sans-Atout, soit la distribution 4-4-3-2.

PRINCIPE 1.14.3:7.3 LA RÉCIPROQUE DES MAINS DÉFENSIVES « 22 HL+ »

Les mains fortes NON DISTRIBUTIVES (*mal balancées*) de 22 HL+ qui doivent être disqualifiées sont les suivantes:

⇒ **Les mains NON DISTRIBUTIVES du sous-groupe "NON BALANCÉE" de 22 HL+ doivent être systématiquement disqualifiées si:**

- la distribution est non balancée ET sans couleur cinquième, soit la distribution 4-4-4-1,
- le singleton est dans une couleur DIFFÉRENTE de la couleur d'ouverture adverse,
- et ne peut pas être récupérée par un Cue-Bid de surenchère.

GAGNER AU BRIDGE AVEC UN SYSTÈME GLOBAL D'ENCHÈRES

⇒ **Les mains NON DISTRIBUTIVES du sous-groupe “INEFFICACEMENT BALANCÉE” de 22 HL+ peuvent être disqualifiées si :**

- la distribution de la main est 4-4-3-2,
- le tripleton est trop faible pour arrêter la couleur d'ouverture adverse (le doubleton est donc dans une couleur DIFFÉRENTE de la couleur d'ouverture adverse),
- et si la main ne peut pas être récupérée par un Cue-Bid de surenchère.

En termes simples, il n'y a que deux cas, un pour chaque sous-groupe de mains non distributives, c'est-à-dire les mains sans couleur cinquième valable inefficacement balancées et celles *non balancées*, qui peuvent justifier la disqualification d'une main de 22 points HL+.

SECTION PRATIQUE 1.14.3

Ex. 1.14.3:3 Que déclarez-vous avec chacune des mains ci-dessous si les enchères sont les suivantes?

	1	2	3	4			
	1 Ca	Vous					
a)	A D 10 7 6 5 R V D 8 7 6 2	b)	A D V 10 7 6 5 R D 8 7 6 2	c)	A D 8 6 10 D V 7 R 8 7 6 2	d)	A D 6 10 8 A R 7 D 8 7 6 2
e)	D 6 10 8 4 A R 8 7 2 D 8 7	f)	A D 6 10 4 A R 8 6 2 D 8 7	g)	A D 9 6 10 10 8 6 5 2 A D 7		

RÉPONSES:

- a) **Passé** : Il y a effectivement 12 PH + 1 PL et une couleur cinquième à Trèfle, cependant il faudrait annoncer, dans cette couleur, une surenchère d'ouverture au niveau 2 et la couleur n'est pas assez robuste. Faisons une analyse par la réciproque. Cette main a des cartes perdantes dans la couleur adverse, ne possède pas 16 points, ni couleur cinquième valable, ni d'agencement possible pour un Cue-Bid de surenchère, il est donc absolument certain de devoir disqualifier cette main pour le premier tour.
- b) **Contre** : Il y a encore les mêmes 13 points mais la distribution des cartes et des points permet de déclarer un Contre d'appel pour la première signification.
- c) **2 Carreaux** : Il y a encore 13 points, la même couleur cinquième non valide et des cartes perdantes dans la couleur adverse. Par contre, l'agencement des différentes composantes coïncident parfaitement pour un Cue-Bid de surenchère du premier groupe : main disqualifiée dans la couleur adverse et singleton dans sa couleur analogue et deux bons soutiens au moins quatrième dans les deux couleurs analogues non annoncées, soit Pique et Trèfle.
- d) **1 SA** : Il y a toujours cette faible couleur cinquième à Trèfle mais il y a 16 points cette fois. Le critère de distribution classe cette main dans la catégorie des mains "à problèmes". La distribution est cependant celle d'une main équilibrée (la "sœur jumelle" de 4-4-3-2) et la couleur adverse est bien arrêtée. Selon les paramètres émanant de notre réciproque des mains défensives «13-16», il ne faut pas disqualifier cette main (ce serait un manque d'audace et de fair-play) même s'il y a un doubleton faible. Il faut surtout éviter d'avoir peur de jouer des contrats à Sans-Atout car ils sont rentables à long terme et procurent du plaisir même s'il y a un risque occasionnel de "tomber" sur un contrat alambiqué et parfois très coûteux.
- e) **Passé** : Cette main contient 11 PH + 1 PL et une couleur spécifiée à Carreau, cependant il s'agit de la couleur d'ouverture des adversaires, la couleur n'est donc pas valide pour une surenchère d'ouverture à la couleur (ce serait un Cue-Bid). La main n'a pas 16 points et ne peut donc être décrite par une surenchère d'ouverture à 1 SA. Il y a plusieurs cartes dans la

couleur adverse et la main n'est pas récupérable par un Cue-Bid, la réciproque «13-16» certifie que cette main doit être disqualifiée.

- f) **1 SA** : Il y a encore cette couleur cinquième dans la couleur adverse mais il y a 16 points cette fois. Selon les paramètres ressortant de la réciproque des mains défensives «13-16», il ne faut pas disqualifier cette main même s'il y a un doubleton faible.
- g) **2 Carreaux** : Cette main contient 12 PH et 1 PL et il y a une couleur cinquième dans la couleur adverse, cette couleur cinquième est sans valeur (ce qui aurait été différent si la main avait détenu 16 points, on aurait parlé alors de *couleur adverse bien arrêtée*). Le critère de distribution, par son **absence**, classe donc cette main dans la catégorie des mains “à problèmes”; la distribution est celle d'une main non balancée (la “sœur jumelle” de 4-4-4-1, soit 5-4-3-1). Selon les paramètres dictés par la réciproque des mains défensives «13-16», il ne faut pas disqualifier cette main même si le pointage n'atteint pas 16 comme total et que la couleur cinquième qui est non valide correspond à la couleur adverse (ce qui élimine à coup sûr la possibilité de faire un Contre d'appel (première et deuxième fonction). En effet, il est possible de **récupérer** cette main en déclarant un surprenant CUE-BID DE SURENCHÈRE DU PREMIER GROUPE qui affirme que le Carreau est disqualifié, que le singleton est à Cœur et qu'il y a deux soutiens valables dans les deux couleurs *noires* avec au moins 10 PH non perdants.

Ex. 1.14.3:4 Que déclarez-vous avec chacune des mains ci-dessous si les enchères sont les suivantes?

	1	2	3	4			
	1 Pi	Passe	1 SA	Vous			
a)	A D 7 6 5 R V D 9 8 7 6 2	b)	9 8 A 7 6 5 3 R D 10 D V 2	c)	A V 8 6 A D 10 8 D 9 7 6 5 --	d)	R 10 9 7 6 A 8 A R 8 7 6 2

RÉPONSES:

- a) **2 Trèfles :** Cette main avec une couleur qualifiable, à la limite, de robuste avec 12 PH + 2 PL n'a pas beaucoup de personnalité mais cela n'est pas une exigence pour une surenchère d'ouverture de premier tour. Tout comme pour une ouverture des enchères, le partenaire sait que ces mains décrivent d'abord et avant tout un *potentiel quantitatif non spécifique* qui peut donc être aussi bien uniquement défensif qu'offensif ou mixte; c'est la suite des enchères qui clarifiera la situation. C'est une erreur de vouloir *TOUT DÉCRIRE PARFAITEMENT PAR UNE SEULE ENCHÈRE* quand il n'y a pas de restrictions ou de situations pressantes. Cette façon de raisonner, c'est-à-dire *gager vite et fort*, donne un **jeu trop défensif** (élévation rapide du niveau des enchères), ennuyeux (communications brèves et aléatoires) très facile à compétitionner pour les adversaires.
- b) **Passé :** Cette main possède 12 PH + 1 PL, une suite cinquième non valable pour une surenchère d'ouverture au niveau 2 et deux cartes dans la couleur adverse. L'agencement des composantes ne permet pas un Cue-Bid de surenchère, faut-il disqualifier cette main avec ce doubleton faible que l'on peut assimiler à une couleur courte ? Oui, il faut Passer car la présence d'un tripleton qui ne possède pas 2 GH proscrit l'usage du Contre d'appel.
- c) **2 Piques :** Il y a 13 PH + 1 PL avec une couleur cinquième non valable pour une défense au niveau 2. La réciproque des mains «13-16» nous indique qu'il faut regarder du côté des Cue-Bid pour sauver cette main vouée à la disqualification selon les règles de base. Plusieurs joueurs se contenteraient d'une "mauvaise déclaration" à 2 Cœurs. Pour ma part, il s'agirait d' *une erreur pire qu'une disqualification*. Le CUE-BID DE SURENCHÈRE DU PREMIER GROUPE décrit à merveille cette main disqualifiée à Pique, courte à Trèfle et avec deux bons soutiens quatrièmes dans les couleurs *rouges*. Dans l'éventualité que les adversaires soient de forts compétiteurs, votre partenaire n'aura pas de difficulté à exploiter adroitement votre main.
- d) **Passé :** Cette main de 14 PH et 2 PL a beaucoup de gueule mais la réciproque «13-16» préconise de disqualifier cette main pour un tour *même s'il est fort possible que les enchères s'arrêtent* après l'annonce du répondant adverse. La couleur cinquième à Pique n'est pas valide parce qu'elle se

situé dans la couleur d'ouverture adverse. Cette main ne peut être récupérée pour l'instant. Mais, si les enchères continuent, cela risque de devenir très intéressant tant au plan offensif que défensif.

Ex. 1.14.3:5 Que déclarez-vous avec chacune des mains ci-dessous si les enchères sont les suivantes?

	1	2	3	4
	1 Ca	Passe	1 Pi	Vous
a)	5 A 10 8 7 V 9 7 R D 10 6 4	b) V 8 7 4 A R V 3 A 10 5 D V	c) A D 10 4 D 10 9 6 R D 9 7 5 ---	d) R D D 10 9 8 5 9 2 A R 8 6

RÉPONSES:

- a) **Contre** : Il y a 10 PH et 1 PL avec une couleur cinquième spécifiée mais il faudrait 12 points au total pour annoncer une surenchère d'ouverture à 2 Trèfles. Il est tout à fait inutile de déclarer une telle surenchère car cela ne ferait que préciser à vos adversaires votre belle couleur ou cela risquerait d'embarquer votre équipe dans une spirale dangereuse. Vous avez un singleton dans la couleur adverse (généralement ce doit être la deuxième couleur dans un contexte semblable) et la distribution offre au moins un soutien quatrième valable dans les deux couleurs non annoncées; le pointage est alors de 10 PH + 3 PC, il est correct et préférable de déclarer un **CONTRE D'APPEL** car il décrit la position exacte du singleton ce qui permet au partenaire de savoir s'il y a possibilité de Double fit ou non, tout cela sans donner trop d'information aux opposants. Il est inutile d'attendre au deuxième tour pour déclarer une surenchère d'ouverture à la couleur car il faudra assurément utiliser le niveau 3 ce qui exigerait une couleur spécifiée sixième.

1.14 Savoir disqualifier une main

- b) **Passé** : Il y a 16 PH et une distribution balancée mais les couleurs adverses sont mal arrêtées, la réciproque «13-16» prescrit la disqualification de cette main Il est inutile et très risqué de chercher à déclarer un Contre d'appel ou un Cue-Bid de surenchère **SANS la présence d'un potentiel offensif**. Si vous appliquez les règles et exigences vous constaterez que cette main est non conforme pour toute déclaration.
- c) **2 Carreaux** : Cette main de 13 PH + 1 PL contient bien une couleur cinquième de qualité à Carreau mais elle est **non valide** parce que sa couleur est celle de l'annonce adverse; la couleur quatrième à Pique correspond aussi à l'autre couleur annoncée par les opposants. **Si le pointage de la main était de 17 HL+**, la suite à Carreau pourrait cependant être considérée **valide** (main DISTRIBUTIVE du premier groupe) et la main pourrait alors "décrite" par un Contre d'appel (la deuxième fonction). Ce n'est pas le cas et il faut composer avec ces deux suites "disqualifiées" par leur annonce chez les opposants et une suite quatrième spécifiée dans la couleur non annoncée **la plus chère** et une *courte* dans la couleur non annoncée **la moins chère**. Bravo pour ce CUE-BID DE SURENCHÈRE DANS LA PREMIÈRE COULEUR qui décrit très bien cette main offensive de 14 points non perdants ayant deux suites disqualifiées dans les couleurs adverses !
- d) **Contre ou 2 Cœurs** : Il y a 14 PH + 1 PL et la couleur à Cœur est au minimum de la robustesse (Dame avec 2 pH). Étant donné le pointage suffisamment élevé, le doubleton R-D ne réduit pas la puissance de cette main et la présence d'au plus 4 cartes dans les deux couleurs adverses favorisent à mon avis la déclaration du **Contre d'appel** mais il n'y a pas d'erreur majeure si vous déclarez **à la couleur** mais la motivation ne doit pas provenir du désir de causer de l'interférence. Personnellement je ne tiens **jamais compte du potentiel obstructif** d'une SURENCHÈRE D'OUVERTURE À LA COULEUR car elle trahit inutilement le jeu possédé lorsque les adversaires remportent les enchères. À noter qu'un Cue-Bid de surenchère dans la deuxième couleur aurait décrit aussi les deux couleurs non annoncées mais il aurait signalé que le Pique est disqualifié (en fait, il y a singleton) et que la courte est à Carreau (2 perdantes assurées). Ceci n'est pas tout à fait faux mais le Contre d'appel (*de premier tour*) décrit mieux cette main vu qu'il ne priorise aucune couleur (contrairement au Contre d'appel de deuxième tour) et n'élève pas le niveau des enchères tout en permettant un Contre de pénalité par concertation.

Ex. 1.14.3:6 Dans quel groupe de mains défensives de 17 points et plus classeriez-vous les mains suivantes si les adversaires ouvrent les enchères avant vous à Cœur?

RAPPEL :

- **Premier groupe :** MAINS DISTRIBUTIVES (*NON BALANCÉES avec suite cinquième valide*). Elles sont toutes déclarées par un **Contre d'appel pour la deuxième fonction**.
- **Deuxième groupe:** MAINS *efficacement* BALANCÉES (*sans suite cinquième valide*). Elles sont toutes déclarées par une **réouverture à Sans-Atout**.
- **Troisième groupe:** MAINS NON DISTRIBUTIVES ou "MALBALANCÉES" (contient les mains *sans* suite cinquième valide *inefficacement* BALANCÉES et NON BALANCÉES). Elles peuvent être soit **DÉCLARABLES** par un Contre d'appel pour la première fonction ou soit **DISQUALIFIABLES** si elles ne peuvent pas être récupérées par un Cue-Bid de surenchère.
 - ▶ MAINS NON DISTRIBUTIVES DÉCLARABLES, donc NON DISQUALIFIÉES (*singleton "identique"*). Elles sont déclarées par un **Contre d'appel pour la première fonction**.
 - ▶ **RÉCIPROQUE «17 HL+» :** MAINS NON DISTRIBUTIVES DISQUALIFIÉES (*singleton "différent"*, donc avec des cartes perdantes dans la couleur adverse.

	1	2	3	4
	1 Co	Passe	Passe	Vous
a)	R R V 6 5 D 9 2 A R 10 8 7	b)	A A D 9 3 R 6 5 A 7 6 4 2	c)
				A R V 9 3 R D 7 5 A R 6 2
d)	A R D 6 4 R D 7 5 A R 6 2	e)	A R 8 10 7 2 R D 8 5 A D V	

RÉPONSES:

- a) **Premier groupe, la main est DISTRIBUTIVE:** Il y a 17 HL et une couleur cinquième valable. Attention, il faut utiliser l'enchère Contre pour décrire les mains de ce groupe pour permettre de faire savoir au partenaire au deuxième tour des enchères que le pointage de votre main est maximum, ou même plus (c'est-à-dire *fort* : 22 HL+). Une surenchère d'ouverture à la couleur *Standard* décrirait une main minimale.
- b) **Réciproque «17 HL+», la main est NON DISTRIBUTIVE et DISQUALIFIÉE:** La couleur cinquième n'est pas valable pour un Contre d'appel de deuxième fonction, la couleur adverse est arrêtée mais la main n'est pas balancée à cause du singleton dont la couleur diffère de la couleur d'ouverture adverse, il s'agit d'une main "MAL BALANCÉE" (dans le sous-groupe des mains *NON BALANCÉES*) sans possibilité d'annoncer un Contre d'appel (première fonction) ou un Cue-Bid de surenchère. Il est inconcevable de déclarer à tort pour "accommoder" les adversaires ou le partenaire, il faut déclarer *Passer* malgré le contexte de réveil des enchères.
- c) **Réciproque «17 HL+», la main est NON DISTRIBUTIVE et DISQUALIFIÉE:** Il n'y a pas de couleur cinquième et la couleur adverse n'est pas bien arrêtée malgré les trois cartes qui deviennent alors des **perdantes**. La couleur courte à Pique (doubleton fort) est évidemment *différente* de la couleur d'ouverture. Cette main est donc *INEFFICACEMENT BALANCÉE* et doit être considérée comme NON DISTRIBUTIVE ou "MAL BALANCÉE" et NON DÉCLARABLE . Il faut donc *Passer* malgré les 20 points.
- d) **Deuxième groupe, la main est *efficacement* BALANCÉE:** Cette main contient 21 points et l'on peut alors considérer qu'un Dame-tripleton arrête suffisamment la couleur d'ouverture des adversaires parce qu'un fort pointage laisse moins de chance aux opposants de prendre la contrôle du jeu et de s'échanger mutuellement la main. Il faut donc annoncer une **réouverture à 1 Sans-Atout**.
- e) **Troisième groupe, la main est NON DISTRIBUTIVE et DÉCLARABLE:** Le pointage de cette main est assez élevée, 19 PH, et, malgré le distribution balancée 4-3-3-3 , il faut surtout éviter de déclarer 1 SA comme surenchère défensive car la couleur des opposants est très mal arrêtée. Par contre, disqualifier cette main est trop radical car LA COULEUR LA PLUS FAIBLE est

celle des adversaires . Il vaut beaucoup mieux considérer cette couleur tripleton comme une “courte” vu les excellents soutiens au moins troisième dans les autres couleurs. Il faut donc annoncer un **Contre d'appel** qui correspond à la première fonction. Ce raisonnement est tout à fait logique et ne constitue pas une exception, c'est le pointage élevé et la distribution carrée qui permet cette apparente contradiction.

Ex. 1.14.3:7 Que déclarez-vous avec chacune des mains ci-dessous si les enchères se déroulent comme suit et spécifiez la fonction du Contre lorsque vous annoncez cette enchère?

1	2	3	4
1 Ca	Vous		

- | | | | |
|---|--|--|--|
| <p>a) ---
R V 6 5
R D 9 2
A R 10 8 7</p> | <p>b) A
A D 5
R D 5 3
A 7 6 4 2</p> | <p>c) A R 8
R V 9
V 6 4
A R D 2</p> | <p>d) A R 7 5
R
A D 7 3
A R 6 4</p> |
| <p>e) 2
A R 10
R D 10 8 5
R V 7 3</p> | <p>f) A R 9 8
R D 6
A V
A D 9 6</p> | <p>g) A R D 8
A D
V 7 5
A D V 6</p> | <p>h) A D V 5
A
A R D
V 9 8 6 4</p> |

RÉPONSES:

- a) Contre, pour la deuxième fonction:** Il y a 16 PH + 1 PL, la main est DISTRIBUTIVE de toutes évidences et le pointage classe cette main d'ouverture dans la catégorie maximale. Il n'est pas du tout nécessaire que la couleur courte soit identique à la couleur d'ouverture adverse car la deuxième fonction du Contre équivaut à une **surenchère d'ouverture à la couleur pour une main maximale** ce qui signifie que la main peut fort bien avoir un potentiel mixte.

- b) **Passé** : Il y a 19 PH + 1 PL et une couleur cinquième non valide, cette main doit être considérée comme NON DISTRIBUTIVE malgré son singleton à Pique (sous-groupe *NONBALANCÉ*). La réciproque «17 HL+», affirme que les mains “mal balancées” impropres à un Contre d'appel (première fonction) à cause de la présence d'au moins trois cartes adverses dans la couleur d'ouverture adverse doivent être DISQUALIFIÉES si de telles mains ne peuvent être récupérées par un Cue-Bid de surenchère.
- c) **Contre, pour la première fonction** : Cette main de 21 PH a une distribution 4-3-3-3 mais est *inefficacement balancée* (la couleur adverse n'est pas arrêtée), donc “mal balancée” ou non distributive. Cependant, le pointage élevé et les excellents tripletons exigent que l'on considère ce tripleton dont la couleur est *identique* à la couleur d'ouverture adverse comme une couleur courte. Ceci rend donc cette main NON DISTRIBUTIVE DÉCLARABLE par un Contre d'appel.
- d) **2 Carreaux** : Cette main de 23 points est non balancée tout en n'étant pas distributive parce qu'elle ne contient pas de couleur cinquième valide, elle est donc “MAL BALANCÉE” ou NON DISTRIBUTIVE. De plus, il y a 4 cartes dans la couleur d'ouverture des adversaires. La réciproque «22 HL+» recommande de Passer avec une telle main SAUF si un **Cue-Bid de surenchère** est possible, c'est le cas ici.
- e) **Contre, pour la première et la deuxième fonction** : Il y a 16 PH + 1 PL et cinq cartes dans la couleur adverse qui sont de **belles valeurs**, la main n'est pas balancée. Cette main peut être considérée comme DISTRIBUTIVE (**couleur cinquième valide**) et être annoncée par un Contre d'appel qui permettra de choisir entre le fit suggéré par le partenaire et la couleur à Carreau. Ce genre de situation est risquée mais il est acceptable de déclarer si on accepte le danger. Cependant, si cette main était légèrement moins bien construite (pas de singleton, pas de valeurs intermédiaires) il serait tout à fait correct de considérer la couleur cinquième à Carreau comme **non valide** et ainsi devoir DISQUALIFIER cette main (cartes perdantes dans la couleur d'ouverture et singleton *non identique* à la couleur d'ouverture).
- f) **Contre, pour la première fonction** : Cette main balancée de 23 points ne possède que 2 cartes dans la couleur adverse, elle est *inefficacement* balancée donc “mal balancée”. Elle fait alors partie du troisième groupe, celui des mains NON DISTRIBUTIVES et elle est DÉCLARABLE, c'est-à-dire

non disqualifiée, parce que la couleur de la courte est identique à la couleur d'ouverture adverse (4-4-3-2) ce qui rend possible de décrire cette main par un Contre d'appel à cause de la grande valeur des soutiens dans les **trois** couleurs non déclarées par les adversaires.

- g) **2 Carreaux** Il y a bien 23 PH et une distribution balancée 4-4-3-2 mais la couleur adverse n'est pas du tout arrêtée. De plus, il n'y a pas de couleur cinquième, cette main est *inefficacement* balancée donc NON DISTRIBUTIVE. Faut-il vraiment disqualifier cette main forte ? Logiquement, il n'y a pas d'autre solution car la distribution contient un doubleton dans une couleur **non annoncée** (il est donc de couleur *différente* de la couleur d'ouverture) ce qui rend risqué un Contre d'appel (première fonction) car il n'y a plus de soutien valable dans les trois couleurs non annoncées. Il va sans dire que, si la situation d'enchères présentait un contexte de réveil des enchères, il serait correct d'annoncer un Contre d'appel. Cependant le **Cue-Bid de surenchère du premier groupe** décrit à merveille cette main.
- h) **Contre, pour la première et/ou deuxième fonction, ou 2 Carreaux.** Cette main contient 21 PH + 1 PL, elle fait partie théoriquement des mains fortes cependant, la couleur cinquième n'est **pas valide**. La couleur adverse est arrêtée mais la main est non balancée en raison d'un singleton. Cette main fait partie du groupe de mains "mal balancées" (NON DISTRIBUTIVES) et est **DISQUALIFIABLE** selon la réciproque «17 HL+». Mais si on lui accorde le statut de main forte, la réciproque «22 HL+» stipule qu'on peut disqualifier une **main forte non balancée** seulement si la distribution est 4-4-4-1. Il faut jouer le jeu et prendre un "petit risque calculé" en considérant la couleur cinquième comme "**valide**" et annoncer Contre qui vise d'abord un fit à Pique et éventuellement un fit à Trèfle. Mais le partenaire, qui est obligé de répondre si le répondant adverse *Passe*, peut malheureusement déclarer à 2 Coeurs ce qui obligerait à "guesser" à 3 Trèfles. Encore ici, le Cue-Bid de surenchère du premier groupe décrit précisément cette main et offre spécifiquement du bon soutien à Pique et à Trèfle tout en spécifiant la courte et la suite molle.

Ex. 1.14.3:8 Que déclarez-vous avec chacune des mains ci-dessous si les enchères se déroulent comme suit et spécifiez la fonction du Contre lorsque vous annoncez cette enchère?

1	2	3	4
1 Co	Passe	1 Pi	Vous

- | | | | | | |
|----|-------------------------------------|----|------------------------------------|----|------------------------------------|
| a) | A R
R 10 8 7 5
A R 9 4
R V | b) | A R D
A R 9 4
A
V 8 7 5 4 | c) | R D 7 5 4
A
R D 8 6
A R 6 |
|----|-------------------------------------|----|------------------------------------|----|------------------------------------|

Réponses:

- a) **1 SA ou 2 Cœurs** : Il y a 21 PH + 1 PL et une couleur cinquième qui serait valable mais c'est la couleur d'ouverture des opposants. Elle doit être considérée **non valable** particulièrement parce que c'est une couleur MAJEURE et que l'adversaire possède au moins cinq cartes. La distribution est semi-balancée avec un doubleton *parfait* à Pique et la couleur adverse est évidemment arrêtée à Cœur. Cette main se classe donc dans le deuxième groupe des mains *efficacement* BALANCÉES, il est donc justifié de réouvrir les enchères en déclarant **1 SA** car le *beau risque* d'une surenchère d'ouverture à Sans-Atout est permis lorsqu'il y a au moins **18** points. Incidemment, il serait aussi possible d'annoncer un Cue-Bid de surenchère DANS LA PREMIÈRE COULEUR. La réouverture à 1 SA a ma préférence car je considère que la deuxième couleur adverse à Pique est suffisamment arrêté (avec As et Roi) compte tenu du pointage de **22 HL**. Par contre, si le Pique avait été plus faible et la courte plus franche (ici, Roi et Valet peut donner deux perdantes), le Cue-Bid de surenchère dans la première couleur serait mon premier choix car cela décrit spécifiquement le Carreau.
- b) **Passe!** Cette main possède 21 PH et 1 PL, la couleur cinquième est vraiment peu valable, la main n'est pas balancée et les deux couleurs adverses sont fortement arrêtées et le soutien dans les couleurs

non annoncées est forcément déficient. Cette main ressemble à celle de l'exemple **h)** de l'exercice précédent, cependant le **contexte des enchères** est un peu différent. Dans ce cas-ci, les adversaires ont annoncé deux couleurs et il est **certain** que les enchères vont continuer pour un autre tour. Je n'appliquerais pas la réciproque «22 HL+» à cause de ce contexte **garantissant au autre tour d'enchères** et de la faible couleur cinquième. La réciproque «17 HL+» qui est, en fait, la règle *adjacente*, approuve cette décision de disqualifier cette main qui est vraiment “MAL BALANCÉE” avec une courte dans les couleurs non annoncées (donc dans une couleur DIFFÉRENTE de la couleur d'ouverture). Cette main peut être désignée “officiellement” de **NON DISTRIBUTIVE ET DISQUALIFIÉE**. Bien entendu, cette main ne peut se qualifier pour un Cue-Bid de surenchère.

- c) **2 Piques ou Contre, pour la première et deuxième fonction** : Il y a 21 PH + 1 PL, une belle couleur cinquième à Pique qui a été cependant annoncée par le répondant adverse et un singleton *identique* à la couleur d'ouverture. Cette main peut être considérée soit **NON DISTRIBUTIVE ET DÉCLARABLE** par un Contre d'appel (première fonction) ou soit **DISTRIBUTIVE** et annoncée par un Contre d'appel (deuxième fonction). Ou encore, parce que la suite cinquième est dans une couleur adverse majeure, cette main peut être vu comme *NON DISTRIBUTIVE ET DISQUALIFIABLE* malgré le pointage “fort”. Finalement, cette main est **RÉCUPÉRABLE** par un explicite **Cue-Bid de surenchère dans la deuxième couleur** (à Pique) qui a l'avantage de faire savoir la position exacte du singleton (à Cœur) et des deux bons soutiens (à Carreau et à Trèfle) tout en causant un bris de communication chez les adversaires !!

1.14.4 LES MAINS DISQUALIFIÉES D'EMBLÉE

À cause de l'emploi d'enchères artificielles, ou conventions, il se produit un phénomène qui mérite d'être pris en considération.

PRINCIPE 1.14.4:0 LA DISQUALIFICATION D'EMBLÉE

C'est la disqualification pure et simple d'une enchère *naturelle* (Standard) ou *artificielle* (conventionnelle) parce que le contexte qui lui est propre est réservé pour une enchère artificielle (CONVENTION) qui est jugée plus appropriée au langage des enchères utilisé.

1.14.4.1 L'ENCHÈRE D'OUVERTURE 2 TRÈFLES

Il est tout à fait possible d'avoir en sa possession une main conforme pour une *ouverture forte Standard à 2 Trèfles*. Cette enchère est cependant **réservée** pour décrire l'ENSEMBLE DES MAINS FORTES. On dit qu'il y a **DISQUALIFICATION D'EMBLÉE** de l'enchère d'ouverture Standard à 2 Trèfles.

PRINCIPE 1.14.4:1 L'ENCHÈRE 2 TRÈFLES

L'enchère 2 Trèfles dans un contexte d'OUVERTURE est une convention qui s'applique à l'ENSEMBLE DES OUVERTURES FORTES ce qui exclut la possibilité d'annoncer spécifiquement une main d'ouverture forte à Trèfle dans le sens Standard. Cette convention s'appelle «2 TRÈFLES FORT» et évidemment élimine aussi la possibilité d'annoncer une *ouverture faible au niveau 2*.

La réservation de ce contexte n'a pas de graves conséquences car il existe des alternatives. La possession d'une main d'ouverture forte Standard à 2 Trèfles ne cause bien sûr aucun problème car elle est incorporée dans la

convention *2 Trèfles fort*. Pour ce qui est de l'*ouverture faible à 2 Trèfles* qui est une convention ne pouvant tout simplement pas exister, il est possible de déclarer au niveau 1 de manière Standard seulement les mains dont le pointage atteint 12 points HL. Si le contexte est celui d'une surenchère d'ouverture au premier tour, une telle main peut être annoncée à 2 Trèfles de façon tout à fait Standard. Si la valeur d'une main ayant une couleur sixième spécifiée à Trèfle (ou son équivalence) est de 10 ou 11 points (HL), il faut Passer au premier tour car une telle main se qualifie seulement pour une surenchère d'ouverture de deuxième tour. Si le pointage est de 8-9 HL, la main doit être totalement disqualifiée. Cependant si la couleur à Trèfle est une suite septième spécifiée (ou équivalente) et que le pointage n'atteint pas 12 HL, il est évidemment possible d'annoncer une ouverture faible au niveau 3 ou une surenchère d'ouverture à saut dès le premier tour.

1.14.4.2 L'ENCHÈRE D'OUVERTURE 2 CARREAUX ET 2 CARREAUX À SAUT

Il n'est pas permis de faire une *ouverture faible à 2 Carreaux* car ce contexte est réservé à la déclaration *À LA FLANNERY* qui est exposée au point suivant. De même, la surenchère d'ouverture à saut à 2 Carreaux (qui peut survenir seulement après une ouverture Standard à 1 Trèfle) est réservée à l'usage de la convention *À LA FLANNERY* qui s'exerce donc aussi bien en situation de défensive d'enchères que d'ouverture des enchères.

PRINCIPE 1.14.4:2 L'ENCHÈRE 2 CARREAUX

L'enchère 2 Carreaux est conventionnelle dans un contexte d'OUVERTURE et de SURENCHÈRE D'OUVERTURE À SAUT AU NIVEAU 2 ce qui *DISQUALIFIED'EMBLÉE* toute annonce d'une main d'ouverture faible et de surenchère d'ouverture à saut à CARREAU au niveau 2 ou une *ouverture forte* dans le sens Standard.

1.14.4.3 LES 2 FAIBLES “NON ÉVIDENTS”

Si les adversaires ouvrent avant vous et que vous avez une main d'ouverture faible de niveau 2, 3 ou 4, il est obligatoire que la déclaration démontre une **évidence de saut**, sinon votre partenaire pensera qu'il s'agit réellement d'une surenchère d'ouverture Standard décrivant une main d'ouverture.

Ex. 1.14.4:1	1	2	3	4
a)	1 Pi	2 Co
b)	1 Co	2 Ca
c)	1 Ca	Passe	2 Ca	2 Co
d)	2 Co	3 Ca

Toutes ces surenchères **ne sont pas des mains faibles** mais bien des mains possédant une couleur au moins cinquième robuste ainsi qu'un pointage d'au moins 13 points (ou 12 points et une couleur spécifiée au moins cinquième).

Il est nécessaire de disqualifier au premier tour une main faible qui n'atteint pas 12 HL si aucun saut d'enchères n'est apparent. Au deuxième tour, il y a de bonnes chances de pouvoir décrire correctement ce type de main sans transgresser aucune règle.

Ex. 1.14.4:2	1	2	3	4
a)	Passe 1 Ca	1 Tr ...	Passe ...	Passe ...
b)	Passe 2 Pi	Passe 3 Co	1 Pi ...	Passe ...
c)	1 Pi Passe	Passe 2 Co	Passe ...	1 SA ...

d)	1 Tr	Passe	2 Tr	Passe
	Passe	2 Ca

En disqualifiant au premier tour une main faible parce qu'on ne peut déclarer à saut, il demeure possible, sans danger de méprise pour le partenaire, de décrire très précisément une main faible au deuxième tour comme présenté dans les quatre exemples ci-dessus.

Dans les exemples **a)** et **b)**, la surenchère d'ouverture de deuxième tour garantit une belle couleur spécifiée à cinq cartes au minimum et une main offensive qui ne peut dépasser 10 à 11 points HL à cause du *Passe d'emblée*. Une **surenchère d'ouverture de deuxième tour sans saut après un *Passe d'emblée*** correspond assez bien à une main d'ouverture faible où le pointage est souvent sous la limite des 10-11 HL mais avec la présence d'une carte d'atout supplémentaire. Dans l'exemple **b)**, une surenchère d'ouverture de deuxième tour sans saut au niveau **3** après un *Passe d'emblée*, annonce clairement au partenaire qu'il y a possession d'une couleur spécifiée d'au moins 6 cartes et une main offensive qui ne vaut pas plus de 10 à 11 points HL.

Ainsi, après un *Passe d'emblée*, il faut utiliser le niveau **le plus économique** et conserver le SAUT D'ENCHÈRES POUR LES MAINS TRÈS OFFENSIVES.

Les exemples **c)** et **d)** concernent une situation de *Passe après ouverture adverse*. La surenchère d'ouverture de deuxième tour au **niveau 2** sans saut indique nécessairement que le premier défenseur possède une main *DISQUALIFIÉE DE JUSTESSE* contenant une couleur au moins cinquième à Cœur et à Carreau avec 10-11 points ou, dans le cas de l'exemple **d)**, il peut s'agir aussi d'une main de surenchère d'ouverture faible à 2 Carreaux ayant dû être disqualifiée au premier tour parce que son contexte est réservé pour la convention à la *Flannery*.

Donc, après un *Passe faisant suite à une ouverture adverse*, toute surenchère d'ouverture à la couleur de deuxième tour doit se faire **au niveau 2** (car le niveau **1** est réservé pour les mains *disqualifiées de force*). Une telle annonce signifie nécessairement qu'il y a une belle couleur au moins cinquième spécifiée et une main de 10 à 11 points, *IL N'EST PAS NÉCESSAIRE DE DÉCLARER À SAUT AU NIVEAU 3* pour décrire une main faible n'ayant pu être annoncée au premier

tour. Ce n'est pas interdit mais plutôt inutile sauf si la couleur est au moins septième spécifiée ou équivalente.

PRINCIPE 1.14.4:3 LES BARRAGES «SANS SAUT»

Au deuxième tour des enchères, après avoir Passé suite à l'ouverture des enchères par l'adversaire, toute surenchère d'ouverture au niveau 2 affirme la présence d'une couleur spécifiée cinquième ou sixième avec une main offensive. Il est donc inutile de faire un saut d'enchères avec une main d'ouverture faible (barrage) qui a été disqualifiée au premier tour à cause de l'ouverture adverse.

N'oubliez pas, si le niveau 1 demeure disponible après un *Passe* suite à l'ouverture adverse, il faut employer le niveau 2 (donc à saut) car le niveau 1 est réservé pour les mains disqualifiées de force (Voir Pr. 1.7.2:2).

Après un *Passe d'emblée*, il faut utiliser LE NIVEAU LE PLUS ÉCONOMIQUE ce qui inclut le niveau 1 lorsque disponible et conserver le saut d'enchères au niveau 2 pour les mains très offensives (Voir. Pr. 1.7.1:3).

1.15

L'OUVERTURE ET LA SURENCHÈRE D'OUVERTURE À LA *FLANNERY*

1.15:0 INTRODUCTION

C'est une ouverture qui peut paraître spécialisée à l'excès, c'est-à-dire limitée à certaines situations très précises mais, en fait, il s'agit plutôt d'une nouvelle voie d'accès «indispensable» pour débiter “l'ascension de la montagne”.

Jouer au bridge peut être comparé à l'alpinisme. Pour *grimper la montagne* du bridge, il y a deux versants principaux nécessitant chacun une démarche ou une approche spécifique. D'un côté, il y a l'ouverture Standard au **niveau 1** À LA COULEUR et, de l'autre, celle À SANS-ATOUT. Puis, ces approches se fusionnent au plan technique et pratique avant d'accéder au “sommet”. C'est donc à la base de la montagne qu'il est possible de trouver de nouvelles voies sur les autres “versants”. Vous connaissez déjà les *OUVERTURES FAIBLES* et les *OUVERTURES FORTES À LA COULEUR ET À SANS-ATOUT*. Ces voies ne sont pas tout à fait Standard mais leur base logique est **commune** avec celle des ouvertures Standard, ce sont en fait des “raccourcis” plus que de véritables *voies* nouvelles.

L'ouverture à la *Flannery*, dans cette métaphore, *aborde la montagne* réellement par un autre versant qui permet de se rendre de façon **autonome** à l'approche finale.

Cette enchère constitue véritablement un **COMPLÉMENT** indispensable au **SYSTÈME STANDARD D'OUVERTURE** à la **Majeure Cinquième** et à **1 Sans-Atout** et ne doit surtout pas être considérée comme une convention pointue ou ésotérique.

1.15.1 L'INTÉGRATION DE LA CONVENTION

Il importe de savoir qu'il existe une distribution particulière qui est relativement fréquente dans le bridge et qui est littéralement *laissée pour compte* par le Système Standard.

Le système Standard est **intrinsèquement incapable** de décrire efficacement cette distribution et ne peut que souhaiter à leurs adeptes de ne pas trop tomber souvent sur cette main "encombrante". Et quand cela arrive, ce bon système suggère tout simplement de *composer* avec la situation du mieux qu'il est possible !

Il y a effectivement certains côtés négatifs relatifs à cette ouverture conventionnelle et très artificielle. « *On ne fait pas d'omelettes sans casser des œufs* ». Ses effets secondaires sont engendrés par l'espace emprunté dans l'échelle des enchères. Mais si on fait la balance entre les effets négatifs et les avantages apportés par cette convention, en tenant compte de sa relative fréquence, il est forcé d'admettre que cette convention mérite sa place dans un système global qui mise sur la précision et la description systématique du potentiel offensif recelé dans les DEUX mains d'une même équipe.

Il y a une condition essentielle pour que cette déclaration ait une résultante positive. Pour être efficace, cette convention doit s'harmoniser avec l'ensemble des conventions. Autrement dit, cette convention doit être adaptée aux règles générales du système où elle est incorporée et le système doit être ajusté pour tenir compte de l'existence de cette règle afin de lui donner la place nécessaire pour produire l'effet dynamique très important dont il a été fait mention au début de ce Chapitre, soit l' **effet multiplicateur des enchères**.

Cette convention est donc un outil de base qui participe activement aux communications à la fois DIRECTEMENT par sa déclaration et INDIRECTEMENT en permettant à certaines autres conventions de devenir plus précises ou plus efficaces.

En adoptant sans compromis le système global proposé, vous deviendrez définitivement affranchi du style "gambleur" où un des deux joueurs se permet

de forcer continuellement sa main tandis que l'autre joueur se voit attribuer le rôle de modérateur et doit annoncer plus prudemment pour compenser.

En résumé, l'intégration harmonieuse dans le système global proposé de cette convention revue et améliorée améliore à la fois la convention et le système.

1.15.2 LE CONTEXTE DE LA CONVENTION

Cette déclaration conventionnelle est utilisée le plus souvent en situation d'ouverture mais il est possible, et avantageux, de recourir à cette convention en situation défensive lorsque cela se présente.

Tout comme l'ouverture à Sans-Atout, cette ouverture artificielle crée, par sa déclaration, une obstruction significative pour les adversaires **exclusivement** (ce qui n'est pas le cas pour les ouvertures faibles et les barrages).

Tout comme l'ouverture à Sans-Atout, son système de réponse demeure inchangé aussi bien en situation d'ouverture qu'en situation de surenchère d'ouverture.

Cette convention peut donc survenir dans deux contextes différents qui sont par ailleurs simples et faciles à reconnaître.

PRINCIPE 1.15:1 CRITÈRES DE CONTEXTE DE LA DÉCLARATION À LA FLANNERY

Cette convention se déclare en annonçant soit :

► **2 Carreaux en position d'OUVERTURE des enchères,**

OU

- 2 Carreaux en surenchère d'ouverture à saut DIRECTEMENT APRÈS l'ouverture à 1 Trèfle par les adversaires (donc exclusivement au premier tour des enchères).

Ex. 1.15:1	1	2	3	4
a)	2 Ca
b)	Passe	Passe	Passe	2 Ca
c)	1 Tr	Passe	Passe	2 Ca
d)	1 Pi	2 Ca
e)	1 Tr	Passe	1 Pi	2 Ca
f)	1 Tr	Passe	1 Ca	2 Ca
g)	Passe	1 Ca	2 Ca	...

Commentaires:

- a) Ce n'est évidemment pas une ouverture *2 fort*, ni une ouverture faible à 2 Carreaux; c'est l' **ouverture à la Flannery**.
- b) Cet exemple illustre qu'il n'y a pas de position particulière pour déclarer 2 Carreaux à la *Flannery*.
- c) C'est un contexte de SURENCHÈRE D'OUVERTURE À 2 CARREAUX et il y a SAUT D'ENCHÈRES; c'est donc bien d'une **déclaration à la Flannery** qui est très utile en défensive quand les adversaires ont préséance pour le droit de parole. On peut parler de **RÉOUVERTURE À LA FLANNERY** parce que le système de réponse ne subit aucune modification contrairement à l'ouverture Standard à la couleur au niveau 1.
- d) et e) Il n'y a pas de saut d'enchères, c'est évidemment une surenchère d'ouverture Standard décrivant une main minimale possédant au moins une couleur robuste de 5 cartes à Carreaux.

- f) Cette enchère “répète” la couleur des adversaires (la deuxième), c'est donc un Cue-Bid de surenchère qui fait partie du deuxième groupe et qui décrit une main disqualifiée à Carreau, un singleton à Trèfle, un minimum de 4 cartes à Pique et à Cœur et au moins 10 PH non perdants. La distribution des couleurs serait, dans l'ordre respectif des couleurs : **4-5-3-1** ou **5-4-3-1**. Il y a une similitude complémentaire entre les Cue-Bid de surenchères et la déclaration à la Flannery. En simple, quand vous avez des cartes qui ressemblent à une main à la Flannery et que la situation défensive ne permet pas de saut d'enchères, il faut considérer la possibilité d'utiliser le Cue-Bid de surenchère.
- g) Ce Cue-Bid de surenchère du premier groupe signifie que le défenseur a quelques cartes à Carreaux, un singleton à Cœur et au moins 10 PH non perdants dans les deux couleurs *noires* qui sont au moins quatrièmes.

1.15.3 L'IMPACT NÉGATIF DE L'ENCHÈRE ARTIFICIELLE 2 CARREAUX

Le côté négatif de cette convention est bien sûr de BANNIR la possibilité d'annoncer :

⇒ l'ouverture Forte (*Standard*) 2 Carreaux,

⇒ l'ouverture Faible (*Standard*) 2 Carreaux,

⇒ le barrage à 2 Carreaux après l'ouverture à 1 Trèfle,

Le premier impact est tout à fait annulé par la convention *2 Trèfles fort* qui permet d'annoncer l'ENSEMBLE des ouvertures fortes de 22 points et plus.

Le fait demeure que l'ouverture faible au niveau 2 à Carreau ainsi que le barrage à 2 Carreaux sont définitivement évincés. Cela ne cause cependant pas de préjudices notables parce qu'il est moins probable de perdre un contrat de manche étant donné qu'il s'agit d'une couleur mineure et parce qu'il est souvent possible de déclarer un *2 faible* à Carreaux par une surenchère de deuxième tour (V. Pr. 1.14.4:3).

Ainsi, le fait de réserver l'enchère **2 Carreaux à la Flannery** en OUVERTURE et comme SURENCHÈRE D'OUVERTURE À SAUT n'occasionne pas de réelle diminution d'efficacité dans les communications donc aucune perte de rendement au niveau du calcul de la marque.

1.15.4 LA SIGNIFICATION DE LA CONVENTION À LA FLANNERY

Voyons maintenant en quoi consiste la convention à *la Flannery* revue au plan des exigences et **améliorée** au plan du système de réponse.

PRINCIPE 1.15:2 DÉFINITION DE LA DÉCLARATION À LA FLANNERY

C'est la seule déclaration qui permet de décrire adéquatement une couleur QUATRIÈME À PIQUE accompagnant une couleur CINQUIÈME À CŒUR dans une main d'ouverture dont le pointage est minimum.

C'est donc de cette IMPOSSIBILITÉ de décrire spécifiquement ce “**trio de conditions aliénant**” dans tous les systèmes Standard d'ouverture qui a entraîné la création de cette enchère artificielle.

PRINCIPE 1.15:3 EXIGENCES DE LA DÉCLARATION À LA FLANNERY

L'ouverture et la surenchère à saut à 2 Carreaux affirment:

- la possession d'une MAIN MINIMALE de 13 à 17 points,
- une distribution des couleurs, dans leur ordre respectif, selon un des trois patrons suivants:
 - ▶ 4-5-2-2 ou
 - ▶ 4-5-1-3
 - ▶ et parfois 4-5-0-4.

Il est capital de bien respecter les trois seules distributions autorisées. Ce n'est pas un caprice de ma part car la déclaration à *la Flannery* ne constitue pas un “truc” de bridge visant à épater. **AUCUNE AUTRE DISTRIBUTION N'EST PERMISE.**

Attention, il ne faut pas confondre les couleurs. Il s'agit bien de posséder **4** cartes à Pique, **5** cartes à Cœur, **0 à 2** cartes à Carreaux et **2 à 4** cartes à Trèfles et une main **minimale** non balancée.

Il ne peut **JAMAIS Y AVOIR PLUS DE 2 CARTES À CARREAUX** dans une déclaration à la Flannery.

Les raisons pour cette exigence pourront être comprises définitivement lors de l'étude d'une convention qui fonctionne de pair avec la déclaration à la Flannery et de L'ÉTUDE DU SYSTÈME DE RÉPONSE DE CES DEUX CONVENTIONS qui ont été adaptées pour s'harmoniser à l'ensemble des règles et conventions.

1.15.5 LES IMPACTS POSITIFS DE LA CONVENTION À LA FLANNERY

1.15.5.1 LA DESCRIPTION DES MAJEURES

Cette première raison est l'essence même de la convention, soit la possibilité de faire connaître systématiquement et à coup sûr la présence d'une soutien quatrième à Pique et d'un soutien cinquième à Cœur.

Sans cette convention, le système Standard à la Majeure Cinquième recommande d'ouvrir dans la couleur la plus longue, donc à Cœur. Ce faisant, il devient impossible de **redéclarer à 2 Piques** parce que la main est minimale. En effet, une redéclaration de l'ouvreur dont la couleur est plus chère que la couleur d'ouverture exige la possession d'une main maximale de 18 à 21 points (ceci fait partie du *SYSTÈME RÉGULIER DES RÉPONSES* qui est le thème du Chapitre 2). Ainsi, l'ouvreur est généralement forcé à redéclarer à Sans-Atout avec deux doubletons ou un singleton ce qui s'avère hasardeux si le répondant possède une main faible et non balancée. Ou, l'ouvreur doit carrément mentir en répétant sa couleur à Cœur ou en redéclarant à Pique.

Cette raison est presque suffisante pour justifier l'utilisation de cette convention dans tout système d'enchères. Mais elle est presque marginale !

1.15.5.2 LE DYNAMISME AVEC LA CONVENTION 1 SA IMPÉRATIF UN TOUR INVERSÉE

Cette seconde raison vient définitivement légitimer l'utilisation systématique de cette convention. Mais avant de lire les deux sous-thèmes suivants, sachez qu'il n'est pas nécessaire de comprendre immédiatement toutes les raisons motivant la sélection de la convention à *la Flannery* pour pouvoir débiter son utilisation.

Cette convention permet d'employer plus efficacement une autre convention qui a été aussi corrigée soit la convention 1 SA IMPÉRATIF UN TOUR INVERSÉE. Sans entrer dans les détails pour l'instant, retenez que la convention à *la Flannery* permet *indirectement* de garantir de façon ABSOLUE un soutien au moins troisième dans la mineure déclarée suite à la réponse « 1 SA impératif » (V. Chapitre 3 au point 3. 4).

PRINCIPE 1.15:4 L'OUVERTURE STANDARD À LA MAJEURE ASSOCIÉE À LA DÉCLARATION À LA FLANNERY

Lorsque la déclaration à *la Flannery* est en vigueur, l'ouverture des enchères à 1 Cœur ou à 1 Pique suivie d'une redéclaration en couleur mineure au niveau 2 après la réponse 1 SA IMPÉRATIF POUR UN TOUR garantit au moins TROIS cartes dans la mineure annoncée.

Ce concept “*TOUJOURS AU MOINS TROIS CARTES DANS LA MINEURE REDÉCLARÉE APRÈS L'OUVERTURE 1 CŒUR OU 1 PIQUE SUIVIE DE LA RÉPONSE 1 SA*” est presque vital pour rendre efficace la convention 1 SA impératif UN tour (inversée ou non). En effet, lorsque le répondant a un faible soutien avec la couleur mineure ou majeure de l'ouvreur, il peut déclarer, avec plus de certitude, une nouvelle couleur quand sa main est débalancée pour jouer l'atout du côté de la main faible (la sienne) et permettre ainsi d'améliorer le “jeu de la carte”. En effet, la main de l'ouvreur s'en va au mort mais demeure efficace parce qu'il est plus facile d'y trouver des entrées pour pouvoir établir les couleurs longues avec une main contenant au moins 13 points; la main du répondant, qui est plus faible, peut alors profiter de l'atout pour “entrer” dans sa propre main pour jouer une couleur longue habituellement trouée (et ainsi établir cette couleur) ce qui serait impossible à jouer si l'atout était du côté de l'ouvreur.

Ce choix du **côté de l'atout** est un avantage important. La combinaison de ces deux conventions indépendantes procure donc INDIRECTEMENT une amélioration des communications sur ce point précis tout en exerçant individuellement leur fonction première.

Dans la même optique, le fait de savoir que l'ouvreur redéclare toujours une couleur au moins troisième après une annonce à 1 SA du répondant, permet à ce dernier d'avoir une vision plus claire pour choisir entre l'option de jouer un contrat partiel (en Passant) dans la couleur de l'ouvreur si son soutien est acceptable et qu'il ne possède pas de bonne couleur OU de redéclarer à Sans-Atout (au niveau 2, évidemment) pour décrire un soutien moyen dans toutes les couleurs et une main faible possédant de **9 à 11** points. Lorsque le répondant redéclare effectivement 2 SA, l'ouvreur a alors le choix de gager, ou non, la **manche** à Sans-Atout si sa main est semi-balancée avec **16-17** points ou, encore, de redéclarer au niveau 3 sa couleur mineure si sa main est débalancée.

Ces notions quelque peu avancées seront toutes revues et bien approfondies lors de l'étude de la convention 1 SA IMPÉRATIF UN TOUR INVERSÉE. Mon but, ici, était simplement de vous démontrer qu'il est possible d'améliorer vos chances de gagner en suivant un système de communications RATIONNEL et conçu pour exploiter le dynamisme des enchères.

1.15.5.3 LA DÉCOUVERTE DES **DOUBLES FITS** SANS COMPÉTITION D'ENCHÈRES

La troisième raison est probablement la plus importante. Ces deux conventions combinées créent un dynamisme qui permet de découvrir ce que j'appelle des vrais Doubles fits et d'éviter de jouer à un niveau excessif avec des mauvais Doubles fits, soit les Triples fits.

Cette notion est un des fondements de tout le système d'enchères que je vous propose. Je vais progressivement vous faire prendre conscience de la nécessité d'axer vos enchères vers la découverte du **POTENTIEL OFFENSIF OPTIMUM** qui peut être contenu dans l'ensemble des cartes possédées par une équipe que vous soyez en position offensive ou défensive d'enchères, qu'il y ait ou non compétition (surenchère) par les opposants.

Vous devez savoir que les *bons* Doubles fits permettent de jouer un contrat avec une ou deux levées de plus que le pointage combiné (des deux mains) le laisse entrevoir. Donc, d'une part, la découverte d'un bon Double fit permet de relever très souvent le niveau des enchères pour **REMPORTER ET RÉUSSIR UN CONTRAT** malgré un pointage qui semble limite. Au pire ce contrat est manqué d'une seule levée ce qui est **plus rentable** que d'avoir laissé jouer et réussir le contrat adverse à un bas niveau ou, si les opposants surenchérisent, ceux-ci ne peuvent plus réussir leur contrat (la découverte du Double fit procure ainsi par ricochet une bonne marque). D'autre part, quand le répondant a une main dont le pointage est élevé, la découverte d'un bon Double fit encourage de miser plus haut que la "simple" manche; il est alors possible de commencer la recherche de chelem dès que le répondant détermine que son équipe possède un Double fit et que sa main se réévalue à au moins **15** points de puissance.

Étonnamment, il est plus difficile de découvrir les Doubles fits quand il y a peu ou pas d'interventions. D'où l'importance d'avoir un système d'enchères capable de faire apparaître le plus souvent et le plus clairement possible présence de Double fit sans l'aide des enchères adverses.

La convention à *la Flannery* constitue un SYSTÈME en soi. Tout comme la convention 1 SA IMPÉRATIF UN TOUR INVERSÉE, il n'est **pas nécessaire qu'il y ait compétition d'enchères** pour pouvoir utiliser ces deux conventions qui maximisent le potentiel de l'atout.

Une déclaration à *la Flannery* a l'avantage d'être très spécifique et de décrire précisément la *ZONE IMPORTANTE*, le fameux: "**JAMAIS PLUS DE DEUX CARTES À CARREAU**". C'est *cette précision associée à une distribution non balancée* qui permet de trouver les bons Doubles fits sans l'aide des enchères adverses. Ne vous en faites pas, ce sujet occupe une place de choix au Chapitre 7.

En conclusion, il ne doit faire aucun doute dans votre esprit que cette convention a indéniablement sa place et qu'elle constitue une approche spécifique qui permet d'amplifier l'information tout en s'imbriquant harmonieusement avec l'ensemble des conventions, y compris la recherche de chelem.

1.15.6 INTRODUCTION AU SYSTÈME DE RÉPONSE

Vous n'êtes pas sans savoir que le système de réponse associé à la convention Flannery "originale" est quelque peu rebutant et a de quoi décourager, avec raison, plusieurs joueurs.

Le fait que j'aie modifié légèrement cette convention pour l'intégrer dans mon système global et le fait qu'il existe un support mutuel entre les différentes conventions ont eu l'**heureuse conséquence** de faciliter l'apprentissage et d'améliorer l'efficacité de ce système de réponse.

En effet, suite à une déclaration à *la Flannery*, le répondant qui possède une main MINIMALE ou INTERMÉDIAIRE peut désormais répondre de manière tout à fait **naturelle**.

Seulement la réponse artificielle **3 Carreaux** pour le répondant possédant une main MAXIMALE garantissant la manche dans une des deux majeures demeure de mise. Cependant, la redéclaration de l'ouvreur va se faire d'une toute autre manière, et cette *réponse* de l'ouvreur sera plus agréable et performante.

Vous trouverez le système de réponse complet (y compris lorsqu'il y a compétition des enchères) tant pour le répondant que pour la redéclaration de l'ouvreur, au point **3.11**.

SECTION PRATIQUE 1.15

Ex. 1.15:2 Que déclarez-vous avec chacune des mains suivantes si les enchères se déroulent comme suit?

	1	2	3	4	
	Passe	Vous	
a)	A D 9 7 R 8 6 5 3 A 10 D 4	b)	A D 9 7 R 8 6 5 3 R V 9 5	c)	A D 9 7 R 8 6 5 3 V 9 5 R
d)	V 9 7 5 A D 10 6 4 --- R D 9 7	e)	A V 10 7 R D 8 5 3 --- V 9 5 2		

RÉPONSES:

- a) **2 Carreaux** : Cette main contient 15 PH + 1 PL et le distribution est 4-5-2-2, la main est minimale et non balancée, c'est le cas type d'une main pour déclarer à la Flannery. Ouvrir les enchères à 1 Cœur obligerait l'ouvreur à redéclarer à Sans-Atout à l'autre tour car il n'est pas question de déclarer une *NOUVELLE COULEUR* avec seulement deux cartes.
- b) **2 Carreaux** : Quelle main encombrante ! Sauf si la déclaration à la Flannery est en vigueur entre votre partenaire et vous. Il y a 13 PH + 1 PL et un singleton à Carreau. Si l'ouverture était à 1 Cœur, la redéclaration à 2 Piques serait très inappropriée parce que votre partenaire croirait que votre main contient entre 18 et 21 points (ce qui est loin de la vérité). Une redéclaration à Sans-Atout serait très téméraire avec un singleton. Et déclarer une *nouvelle couleur moins chère*, donc en mineure, décrirait mal cette main dont la force est concentrée dans les majeures surtout qu'un telle annonce affirmerait la possession d'un couleur quatrième (quand la convention à la Flannery n'est pas en vigueur).

400

par Gérald Néron, Granby, Qué. Canada

TOUS DROITS DE REPRODUCTION RÉSERVÉS SANS CONSENTEMENT

- c) **1 Cœur!** Il n'y a pas d'erreur, le contexte est impropre à une déclaration à la *Flannery* car il ne doit y avoir **jamais plus de deux cartes à Carreau**. La main possède toujours le même pointage très minimum de 14 HL mais elle n'est pas encombrante justement parce que la convention à la *Flannery* est **en vigueur** de même que la convention 1 SA IMPÉRATIF UN TOUR INVERSÉE. Ainsi après cette ouverture à 1 Cœur votre partenaire sait déjà que vous ne possédez pas une main à la *Flannery* et, suivant son jeu, il sera capable de bien interpréter votre prochaine enchère. Par exemple, s'il répond 1 SA pour différentes raisons, vous allez obligatoirement redéclarer si les adversaires Passent. Votre redéclaration sera 2 Carreaux mais votre partenaire s'attend à un soutien troisième et non quatrième avec possibilité de courte à Trèfles et couleur troisième ou quatrième à Pique. Ce raisonnement vient du fait qu'il est possible et nécessaire d'appliquer systématiquement le principe de la **RÉCIPROQUE** des enchères. Ici, par exemple, une ouverture Standard au niveau 1 à la majeure signifie que l'ouvreur n'a pas une main "à la *Flannery*" ce qui permet au répondant d'utiliser encore mieux la convention 1 SA IMPÉRATIF UN TOUR INVERSÉE. Donc, cette main est loin d'être encombrante *grâce* à ces deux conventions qui sont toujours en vigueur dans le système que je vous enseigne. Par contre, la mise hors de service de ces deux conventions rend cette main aussi encombrante que la précédente !
- d) **1 Cœur!** Il y a 12 PH + 1 PL, la main est minimale non balancée et contient 4 cartes à Pique et 5 cartes à Cœur avec une chicane à Carreau. Alors pourquoi ne pas utiliser la convention à la *Flannery* ? La raison est justement la chicane ! Celle-ci procure effectivement une **carte supplémentaire à Trèfle** et, comme la couleur offre un réel soutien et que la couleur à Pique est faible, il n'est pas utile et même dangereux de déclarer à la *Flannery*. Au bridge, c'est uniquement la précision qui prime. Ainsi, l'ouvreur qui redéclare une **NOUVELLE COULEUR** avertit qu'il possède une **main bicolore** ce qui est un signal de DANGER pour le Sans-Atout.

Par contre, la déclaration à la *Flannery* décrit principalement une main **SEMI-BALANCÉE** ou une **MAIN NON BALANCÉE AVEC UN SINGLETON À CARREAU** et une répartition du pointage dans les **majeures**. Il faut employer judicieusement cette convention quand il y a *chicane* à Carreau et non systématiquement comme dans les cas de distributions 4-5-2-2 ou 4-5-1-3.

- e) **2 Carreaux ou 1 Cœur** : Il y a 12 PH + 1 PL et une couleur cinquième spécifiée à Cœur. La main est donc conforme pour une ouverture à la couleur au niveau 1. Il y a cependant une distribution à *la Flannery* et c'est la couleur quatrième à Pique qui est la plus puissante. Comme la main est minimale, il est acceptable d'utiliser la déclaration à *la Flannery* même si cela augmente légèrement les probabilités que le contrat se termine à Sans-Atout. Cependant, comme *les chicanes sont réellement problématiques lors d'un contrat à Sans-Atout*, il serait aussi convenable d'ouvrir les enchères à 1 Cœur dans le but de préciser ultérieurement à son partenaire que l'on possède une main bicolore en redéclarant 2 Trèfles.

Ex. 1.15:3 Que déclarez-vous avec chacune des mains suivantes si les enchères se déroulent comme suit?

	1	2	3	4	
	1 Tr	Vous	
a)	V 9 7 4 A R 6 5 3 A 10 D 4	b)	A D 7 R 6 10 9 7 4 2 D V 5	c)	10 9 7 4 V 5 3 A R V 9 8 5 ---
d)	V 9 7 5 A D 10 6 4 --- R D 9 7	e)	A D 10 7 R D 8 5 3 --- V 9 8 5		

RÉPONSES:

- a) **2 Carreaux** : Il y a 13 PH + 1 PL avec la distribution 4-5-2-2, il y a une évidence de saut d'enchères qui permettra à votre partenaire de reconnaître la signification de votre déclaration.
- b) **1 Carreau** : Il y a 12 PH + 1 PL et une couleur cinquième anonyme à Carreau, c'est tout ce qu'il faut pour annoncer une surenchère d'ouverture au niveau 1.

- c) **Passé!** Il y a 9 PH + 2 PL et une main fortement offensive avec une couleur sixième à Carreau. Cette main est idéale pour une ouverture faible au niveau 2 ou une surenchère d'ouverture à saut mais il faut quand même Passer. Il est interdit de faire un saut d'enchères à 2 Carreaux car c'est un contexte réservé pour la déclaration à la Flannery et il faudrait 12 points HL pour pouvoir déclarer une surenchère d'ouverture sans saut avec cette belle suite. Relaxez et attendez la suite des enchères qui ont toutes les chances de continuer surtout que votre partenaire n'a pas encore déclaré. Bien entendu, si la situation avait recélé un contexte de réveil des enchères, il aurait été tout à fait justifié d'annoncer **1** Carreau et non 2 Carreaux.
- d) **1 Cœur** : Il s'agit de la main d) de l'exercice précédent. On serait porté à croire que le fait que l'ouverture adverse est à Trèfle qu'il serait plus indiqué d'utiliser la déclaration à la Flannery pour décrire cette main, ce n'est pas le cas. En situation défensive, il faut concentrer toute l'attention sur la qualité de la couleur. Il y a un principe qui fait partie du Chapitre suivant mais que vous devez cependant savoir pour comprendre la défensive d'enchères : «**On ne fait qu'une défense à la fois**». Ce principe a un sous-entendu qui veut que : TOUTE DÉFENSE À LA COULEUR OU RÉPONSE À LA COULEUR EN DÉFENSIVE PORTE À CROIRE QU'IL Y A DES CARTES PERDANTES DANS LA COULEUR OFFENSIVE DES ADVERSAIRES. Donc, la couleur à Cœur étant de très bonne qualité et celle à Pique peu valable, il faut déclarer une défense à Cœur; le fait de posséder de bonnes cartes dans la couleur d'ouverture adverse ne fait que renforcer ce choix.
- e) **2 Carreaux** : Cette fois, les deux couleurs majeures sont de bonnes qualités, pourquoi ne pas doubler vos chances de trouver un bon fit. En défensive d'enchères, il est moins probable qu'un contrat se termine à Sans-Atout, la chicane à Carreau est donc moins risquée. De plus, la couleur quatrième à Trèfle est faible et il est inutile de penser jouer efficacement en défensive de contrat dans cette couleur.

FIN DU CHAPITRE PREMIER

Notes